



malteries
FRANCO-BELGES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022



SOMMAIRE

Attestation du responsable du rapport financier annuel.....

Rapport de gestion.....

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.....

Etats financiers consolidés 2022.....

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.....

Etats financiers de la Société 2022.....

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels.....

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées.....

**ATTESTATION DU RESPONSABLE
DU RAPPORT ANNUEL**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Guillaume COUTURE

Président du Conseil d'Administration-Directeur Général

RAPPORT DE GESTION



MALTERIES FRANCO-BELGES

Société Anonyme au capital de 15.123.000 €
Quai du Général Sarrail - 10400 NOGENT SUR SEINE

552 121 816 RCS TROYES
(la « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 2 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de vous rendre compte de l'activité et des résultats de votre société et de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.

A titre préliminaire, nous vous rappelons que la société Malteries Franco-Belges est détenue à 92,33 % par Malteries Soufflet, et vous précisons que le Groupe Soufflet a été acquis par le groupe Invivo le 9 décembre dernier, tels que détaillés dans l'annexe consolidée.

CONTEXTE

Le marché mondial de la bière en 2020, dans le contexte de pandémie, avait finalement affiché une baisse plus importante que celle initialement anticipée selon le BarthHass Report (-6,5% contre -4,9%).

En 2021 la production mondiale a augmenté de +4% par rapport à l'année précédente, mais n'est pas encore revenue au niveau d'avant crise sanitaire. Toutes les zones du globe affichent une croissance : Europe +2,6% ; Amériques +4,8% ; Asie +3,6% ; Afrique 7,3% et Australie/Océanie +0,8%.

Le marché de l'offre d'orges de brasserie a été tendu sous l'effet d'une collecte moyenne en quantité comme en qualité en Europe. Il a été particulièrement chahuté dans le contexte d'une hausse générale des prix des céréales aggravée par la crise Russo-ukrainienne.

Sur un marché du malt et de la bière impactés par la crise sanitaire et les perturbations du marché de l'orge, Malteries Soufflet et ses filiales, dont la société Malteries Franco-Belges, ont adapté leur niveau de production et poursuivi le renforcement de leurs filières durables ainsi que le déploiement de leur plan RSE.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

(1) La production

Le volume de malt produit, cette année, ressort à 240.643 tonnes, en légère hausse (+0,5%) par rapport à l'exercice précédent. La capacité de production de l'exercice a été réduite en raison de travaux menés au sein de l'usine de Brazey (21) et de dysfonctionnements à l'usine de Pithiviers (45), notamment en début d'exercice sur la station d'épuration. Par ailleurs la qualité des orges (faible poids spécifique) a également impacté la production, notamment à Saint-Saulve (59).

Les coûts de production hors variation de stocks enregistrent une hausse de +16 % par rapport à l'année précédente. Une part importante de cette hausse (76%) provient de l'augmentation du prix de l'énergie. Les coûts de maintenance sont également en hausse en raison de pannes subies.

(2) L'achat des matières premières

La récolte d'orges de brasserie 2021 en France a été, en quantité, dans une moyenne haute pour les 6 rangs hiver, et dans la moyenne pour les 2 rangs de printemps, ce qui a été décevant compte tenu du bon potentiel. Les conditions climatiques du début d'été ont impacté la qualité de ces dernières, réduisant les volumes aux orges éligibles à la brasserie et dégradant le calibrage.

Les prix de l'orge de brasserie ont connu une forte hausse au cours de l'exercice 2021/2022, en début de saison à la suite de la baisse des volumes attendus en Europe, ainsi qu'à des difficultés logistiques et d'une forte demande à l'export. Puis, le contexte de hausse générale des prix des matières premières dans le monde en raison du conflit en Ukraine a continué de renchérir les prix. Dans ce contexte, le prix d'achat moyen a progressé de +23% par rapport à l'exercice précédent.

(3) L'activité commerciale

Les ventes ressortent à 239.430 tonnes de malts, en retrait de -5 % par rapport à l'année précédente, mais en ligne avec la production ; les stocks demeurent stables.

En France et dans l'Union Européenne, les volumes vendus ont progressé de +1%, mais ils sont en baisse à l'export de -2%. Les expéditions vers l'Afrique sont en progression, mais en recul sur les autres zones géographiques. Ce recul a surtout été marqué lors du 1^{er} semestre de l'exercice, la 2^{ème} partie ayant affiché une forte reprise.

(4) Investissements industriels

Les investissements ressortent cette année à 4,4 M€, en hausse de +1,4 M€. Les principaux projets sont la remise en état de l'unité 1 à Brazey (1,9 M€) ainsi que la rénovation des tubes de verre (0,4 M€) et la restructuration sur le site de Pithiviers (0,8 M€).

(5) Activité de recherche et développement

La Société a poursuivi ses principaux projets en Recherche et Développement au travers de partenariats ; avec un effort particulier fait sur la connaissance des moisissures et mycotoxines présentes dans l'orge et pouvant se développer au cours du process de maltage ou de brassage et sur le développement de nouvelles variétés d'orges brassicoles d'hiver avec le concours d'obtenteurs français.

Un projet réunissant toute la filière brassicole est lancé sur la qualité des protéines de l'orge. L'objectif est de mieux les caractériser afin de maîtriser davantage leur impact sur le processus de fabrication, mais aussi de mieux piloter le développement de ces protéines en période de culture.

Des projets innovants portant sur de nouveaux produits pour l'industrie de la brasserie sont en cours de développement avec des tests pilotes chez les brasseurs à venir.

ACTIVITES DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

(1) Prise et cession de participations

Aucune prise, ni cession de participation n'ont été opérées au titre de cet exercice.

Par conséquent, la participation détenue par votre Société dans le capital de la Société Compagnie Internationale de Malteries à hauteur de 47,71 % demeure inchangée ; les participations détenues par cette dernière étant comparables à celles de l'exercice précédent.

La liste de ces Sociétés avec indication de leur pourcentage d'intérêts et de contrôle figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

(2) Activité des sociétés basées à l'Est

Les filiales basées à l'Est ont produit, cette année, toutes malteries confondues, 939.004 tonnes de malts, en progression de 0,6% par rapport à l'exercice précédent : 668.162 tonnes pour l'Europe Centrale (+3.8%) et 270.842 tonnes pour la Communauté des Etats Indépendants (- 6,5%).

La progression en Europe Centrale est concentrée en République Tchèque, les autres pays d'Europe centrale (Roumanie, Serbie, Bulgarie) sont relativement stables. Pour la Communauté des Etats Indépendants, la baisse provient de l'Ukraine dont la production a été interrompue quelques semaines au début du conflit avec la Russie, et le flux d'exportations stoppés.

Les coûts de production hors variation de stocks enregistrent une très forte augmentation de + 28% par rapport à l'exercice précédent ; 77% de la hausse ayant été générée par l'accroissement des coûts de l'énergie, notamment en Roumanie, Bulgarie et Ukraine, pays dont l'organisation des marchés de l'énergie ne permet pas de mettre en œuvre une stratégie de couverture efficace. En sus des coûts d'énergie, les frais de maintenance sont également en progression, ainsi qu'une appréciation des devises renchérissant les coûts en Euros.

En Europe Centrale, les quantités collectées en orges locales ont augmenté de + 3% par rapport à l'année précédente, notamment en Roumanie (+ 25 %) et en République Tchèque (+ 9 %). En revanche la Pologne a vu la collecte locale baisser de - 17%. En Serbie et Bulgarie, l'approvisionnement a été 100% orges locales. Les prix des orges locales ont progressé significativement selon les sources d'approvisionnement.

Dans la Communauté des Etats Indépendants, les quantités récoltées en orges locales ont enregistré une hausse de + 32% par rapport à la campagne précédente. Les volumes collectés sont en hausse sur les trois pays de la zone : au Kazakhstan (+70%) étant rappelé que l'année précédente la collecte avait été particulièrement mauvaise ;a récolte 2021 est ainsi revenue à une situation plus proche de la normale ; et en Russie (+27%) où la hausse des quantités achetées par rapport à la campagne précédente provient d'un changement de stratégie de portage des stocks. Comme dans les autres zones d'activité de la Malterie, les prix ont augmenté pendant cette campagne de l'ordre de +35%.

Compte tenu du contexte de marché décrit ci-dessus, les volumes vendus par l'ensemble des filiales de l'Est ont atteint 989.317 tonnes soit une progression de + 4,7 % par rapport à l'exercice précédent. Les expéditions sont en hausse en République Tchèque avec une augmentation des volumes export Union Européenne et Pays Tiers, en Russie et au Kazakhstan. En revanche, des baisses sont constatées en Pologne qui avait bénéficié d'export pays tiers l'année dernière, ainsi qu'en Ukraine en raison de la guerre.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La crise COVID reste un facteur de risque même si la reprise de la consommation a été significative dans une majeure partie du globe sans avoir retrouvé les niveaux de 2019.

Sur 2021-2022, les expéditions de malt durant la saison estivale ont été soutenues. Deux éléments majeurs ont participé à cette demande forte : une météo avec des records de chaleur durant toute la haute saison qui ont favorisé la consommation de bières et la constitution de stocks chez les brasseurs dans une logique d'anticipation de risques.

A cet égard, l'exercice 2023 devrait continuer à s'inscrire en croissance de volumes et de chiffre d'affaires avec en revanche des risques sur la rentabilité eu égard aux dérives inflationnistes qui perdurent sur les matières premières, l'énergie, probables sur la masse salariale, un environnement géopolitique incertain et une situation sanitaire pas totalement stabilisée.

Au niveau des orges de brasserie 2022, il est observé qu'en France, la collecte est quantitativement et qualitativement plutôt favorable pour le maltage ; en Europe Centrale, les quantités éligibles à la

brasserie sont en hausse en République Tchèque et en Pologne, en baisse en Roumanie et en Bulgarie et stables en Serbie ; dans la Communauté des Etats Indépendants, les quantités récoltées sont dans la moyenne quinquennale en Russie et en Ukraine, avec une qualité dans les normes contrairement au Kazakhstan où la récolte est inférieure à la moyenne.

AFFAIRES SOCIALES

L'effectif moyen de votre Société reste stable : au 30 juin 2022 il comptait 104 salariés contre 102 au titre de titre de l'exercice précédent.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE MALTERIES FRANCO-BELGES

Le périmètre de consolidation au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022 est resté inchangé et comprend, donc comme l'année précédente, la Société Malteries Franco-Belges et la Société Compagnie Internationale de Malteries (CIM) mise en équivalence. La liste des sociétés consolidées avec indication de leur pourcentage d'intérêts et de contrôle et de leur mode de consolidation est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés. Les comptes consolidés de la Société Malteries Franco-Belges sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne.

Comme expliqué dans l'annexe aux comptes consolidés, la crise en Ukraine a impacté notre filiale Slavuta Malt House, avec une baisse limitée des ventes de Malt de 15.000 tonnes par rapport à l'année précédente.

Le résultat opérationnel de Malteries Franco-Belges est en hausse de 1.983 K€ par rapport à l'exercice précédent.

- Les volumes commercialisés par Malteries Franco-Belges sont, comme précisé précédemment, en progression modérée de +0,5% par rapport à l'année précédente (en France et à l'export) sans effet significatif sur la marge.
- Dans les coûts d'exploitation, les coûts unitaires de production, hors variation de stocks, sont en hausse de +16 % par rapport à l'année précédente. Une part importante de cette hausse (76%) provient de l'augmentation du prix de l'énergie. Les coûts de maintenance sont également en hausse en raison de pannes subies.
- La Société bénéficie cependant d'une indemnité de résiliation d'un contrat d'énergie qui excède cette inflation des coûts réels de production.

La quote-part des résultats dans les entreprises associées ressort en retrait de 10.690 K€ par rapport à l'exercice précédent (-31%).

- Les volumes commercialisés par les filiales situées en Europe Centrale et dans la Communauté des Etats Indépendants sont en hausse de 4,7% entraînant une progression de 3.642 K€ de la marge brute après coûts de distribution par rapport à l'exercice précédent ; en raison de la hausse des volumes facturés et des marges unitaires, mais aussi par effet de change.
- Dans les coûts d'exploitation : les coûts unitaires de production, hors variation de stocks, sont en hausse de 24% par rapport à l'exercice précédent. La hausse des coûts de l'énergie en est la raison principale, les marchés de l'énergie dans les pays de l'est de l'Europe ne permettant pas dans tous les pays de prendre des couvertures conformément à la politique du Groupe.

Il en ressort un résultat opérationnel du sous-ensemble consolidé CIM en baisse de 1.406 K€.

- Enfin les frais financiers sont, cette année, en forte hausse en conséquence d'une hausse des coûts de financement sur la zone, notamment en Ukraine et en Russie, ainsi que du besoin en fonds de roulement moyen. Les pertes de change latentes ont un impact significatif.

Compte tenu du contexte décrit ci-dessus, la contribution consolidée après impôts de Malteries Franco-Belges s'élève, cette année, à un résultat bénéficiaire de 3.982 K€ contre un résultat bénéficiaire, l'année dernière, de 986 K€. La quote-part du résultat de la société Compagnie Internationale des Malteries (et ses filiales) dans le résultat consolidé s'élève à 11.323 K€. Pour mémoire, l'année dernière cette quote-part était de 16.423 K€.

RESULTATS DE MALTERIES FRANCO-BELGES

(1) Examen des comptes et résultats

Les comptes, qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes méthodes comptables (normes françaises) que l'exercice précédent.

Au cours de cet exercice, le chiffre d'affaires s'établit à 110.267 K€ contre 91.020 K€ l'exercice précédent et les charges d'exploitation ressortent à 111.572 K€.

Le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire de 1.354.036 €, tenant compte d'un montant de 2,4 M€ de production stockée.

Le résultat courant avant impôt s'établit à 1.996K€ contre 87.661K€, étant rappelé que l'exercice précédent tenait compte du montant des dividendes perçus de la Société Compagnie Internationale de Malterie à hauteur de 84.914 K€.

Votre Société a par ailleurs enregistré un résultat exceptionnel négatif de (5.540) K€, intégrant une variation des dotations aux amortissements dérogatoires de 767K€ et une provision pour hausse des prix de 4.720K€ ; étant précisé que ces montants font l'objet d'une annulation dans les comptes consolidés de la Société.

Dans ces conditions, votre Société a clôturé ses comptes au 30 Juin 2022 par une perte nette de (3.566) K€. Pour mémoire, l'exercice clos au 30 Juin 2021 s'est clôturé sur un bénéfice net de 84.565 K€.

(2) Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir, d'une part, approuver les comptes annuels au 30 Juin 2022, tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte nette, ainsi qu'indiqué ci-dessus, de (3.566) K€ et d'autre part, affecter ce résultat déficitaire au compte « Autres Réserves », dont le solde créditeur de 114.243K€ serait ainsi ramené à 110.677K€.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes suivantes ont été distribuées à titre de dividende au titre des trois derniers exercices :

Exercices	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Dividendes	5,44 €	45,42 €	–

Les capitaux propres de la Société ressortent au 30 Juin 2022 à 170.349 K€.

(3) Dispositions de l'article 39.4 du C.G.I – Charges non déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les charges et dépenses visées par ce texte ont été comptabilisées pour un montant total de 1.480 € au titre du présent exercice.

(4) Résultats financiers des cinq derniers exercices

Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices est, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, joint au présent rapport (Annexe 1).

(5) Information sur les délais de paiements

Par application de l'article L. 441-6-1 du Code du Commerce, vous trouverez en annexe (Annexe 2), conformément aux dispositions de l'article D. 441-4 dudit Code, le tableau des informations relatives aux délais de paiement des clients et des fournisseurs.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE – ORGANISATION SPECIFIQUE DE L'ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

Le Groupe MFB fait partie de la Division Malterie du Groupe InVivo. Les unités de reporting de la Division Malterie sont organisées par Pays et regroupées en trois régions : Europe de l'Ouest, Europe de l'Est et Hors Europe. Le Groupe MFB recouvre la totalité de la Région Europe de l'Est et une partie de la Région Europe de l'Ouest.

Pour assurer la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables qu'il produit, le Groupe s'appuie principalement sur un ensemble de principes et de normes comptables et sur un système de reporting comptable et de gestion unifiée, alimentant à la fois la consolidation statutaire du Groupe et les analyses de gestion sous la responsabilité de la Direction de la Division Malterie.

Le manuel comptable Groupe, intégré à la politique financière du Groupe, définit les principales règles comptables et méthodes de consolidation applicables, et précise les formats de remontée d'informations financières et comptables.

Chaque mois, selon un planning annuel préalablement défini, la Division produit un reporting de gestion selon les principes comptables du Groupe, comprenant principalement un compte de résultat, un bilan et un tableau de variation de l'endettement.

Il est systématiquement accompagné de commentaires d'activité établi par la Direction Financière du Métier Malt, et est consolidé par le Groupe, afin de présenter au niveau du métier un bilan, un compte de résultat et un tableau des flux de trésorerie consolidé dans les états financiers et le reporting du groupe Invivo.

La réalisation des comptes consolidés statutaires semestriels est effectuée à partir des liasses de consolidation extraites des systèmes informatiques par chaque entité et transmises à la Direction Financière sur le progiciel de Consolidation. Les informations sont produites conformément aux règles comptables appliquées par le Groupe.

Les retraitements de consolidation spécifiques (éliminations des marges internes, variations de périmètre notamment), ainsi que le passage du référentiel Groupe au référentiel IFRS font l'objet d'un traitement direct par la Direction Financière du Groupe.

Dans le cadre du pilotage de la performance Groupe, une projection sur le reste de l'année en cours est périodiquement présentée par le métier afin d'identifier le cas échéant les écarts par rapport aux objectifs de l'année et de prendre les mesures nécessaires.

La Direction Financière s'assure par ses contrôles réguliers de la bonne application des principes et méthodes comptables dans les différentes entités du Groupe.

GESTION DES RISQUES

Il a été procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, sa situation financière, et ses résultats.

(1) le risque de change

Le Groupe Malteries Franco-Belges a choisi de couvrir, lorsque la législation et les marchés le permettent, les risques de change encourus sur les transactions courantes en devises étrangères.

Les instruments de couverture utilisés sont limités à des contrats de change à terme et à des options de change « vanille » ayant une maturité initiale généralement inférieure à un an.

Ces instruments dérivés ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque de liquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change, et au risque de taux font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction.

Dans les pays d'Europe de l'Est, le Groupe Malteries Franco-Belges couvre son risque de change également en utilisant des emprunts libellés dans la devise du contrat de vente de malt (USD et euros), qui lui permettent de financer les achats de matières premières. Ces emprunts n'étant pas documentés en couverture, ils peuvent générer des résultats de change importants.

Conformément à ses principes comptables décrits dans l'annexe aux états financiers (cf Note 3), le Groupe Malteries Franco-Belges comptabilise la juste valeur de ses instruments financiers en résultat financier.

Le Groupe Malteries Franco-Belges a en revanche décidé de ne pas couvrir le risque de change sur les actifs immobilisés situés hors de France. Cette décision s'appuie sur les constats suivants :

- Compte tenu des marchés de la plupart des devises concernées, il est impossible de se couvrir sur de longues périodes. Dans le cas où cette couverture serait possible, son coût serait prohibitif,
- La valeur de marchés des actifs immobilisés est à ce jour exprimée en monnaie forte, essentiellement euro ou dollar américain.

Cette politique peut avoir pour conséquence des gains ou pertes de change sur la partie des investissements financés par emprunt en devises fortes.

(2) Le risque « matières »

Dans le cadre de ses activités, le Groupe Malteries Franco-Belges est exposé au risque de fluctuation du cours des matières premières. Afin de sécuriser la marge sur ses contrats de ventes de malt à terme fermes, le Groupe se couvre sur les prix d'achats d'orge futurs par le biais d'achats et ventes à terme de contrats futurs sur le MATIF et d'achats à terme de gré à gré de céréales (principalement de l'orge).

Afin de contrôler son exposition, un Comité de Gestion des Risques matières premières a été mis en place. Il se réunit de manière hebdomadaire en session limitée et mensuelle en session élargie. Les positions matières premières y sont ainsi analysées et les limites de positions revues en fonction de l'évolution des marchés.

(3) Le risque pays

Le Groupe Malteries Franco-Belges ne peut assurer que ses résultats financiers ne seraient pas significativement affectés par un bouleversement des conditions économiques, politiques, et réglementaires dans certains des pays où il est présent.

(4) Le risque de contrepartie

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de contrepartie avec ses comptes clients et ses contreparties bancaires. Il pratique une sélection rigoureuse fondée sur les notations des agences de rating et l'étude des états financiers.

Le risque de contrepartie bancaire est lié aux encours d'instruments financiers (dépôts et instruments dérivés) et aux lignes de crédit contractées avec chaque banque. Selon sa politique financière, le Groupe ne peut conclure des instruments financiers qu'auprès de ses partenaires bancaires. Concernant les lignes de crédit, celles-ci sont réparties sur plusieurs banques pour éviter leur concentration.

(5) Le risque « litiges »

Le Groupe Malteries Franco-Belges n'est partie à aucun litige à ce jour à la connaissance de la Société. Aucune provision n'a été constituée au titre d'un litige.

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

En application de l'article L. 225-102-1-IV, votre société est exemptée de publication de Déclaration de Performance Extra-Financière, sa société mère publiant une Déclaration de Performance Extra-Financière consolidée.

Nous vous précisons, à ce titre, que la Déclaration de Performance Extra-Financière au titre de l'exercice 2021/2022 sera publiée sur le site internet du Groupe Invivo.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous informons que votre Conseil d'Administration a, au titre de cet exercice, coopté en qualité d'Administrateur (i) dans sa séance du 9 décembre 2021, Madame Sandrine Parola-Lucquin en remplacement de Monsieur Laurent Bernasse, démissionnaire et (ii) dans sa séance du 1^{er} Mars 2022, Monsieur Daniel Jacquemond, en remplacement de Madame Sandrine Parola-Lucquin par suite de la démission de cette dernière ; pour la durée qui restait à courir du mandat d'administrateur de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.

Il vous appartient aujourd'hui de vous prononcer sur la ratification de ces nominations.

Après examen, nous vous précisons que les mandats d'Administrateur des Sociétés Etablissements J.Soufflet, Malteries Soufflet et de Monsieur Daniel Jacquemond arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Nous vous proposons de renouveler Malteries Soufflet, Etablissements J.Soufflet et Monsieur Daniel Jacquemond dans leurs fonctions d'Administrateur et de nommer également Madame Sandrine Parola-Lucquin en qualité d'Administrateur pour une période de six années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2028.

Nous vous précisons en outre que par suite de l'acquisition du Groupe Soufflet par le Groupe Invivo, la société Malteries Soufflet est désormais représentée au sein du Conseil par Monsieur Thierry Blandinières et la société Etablissements J.Soufflet par Madame Maha Fournier.

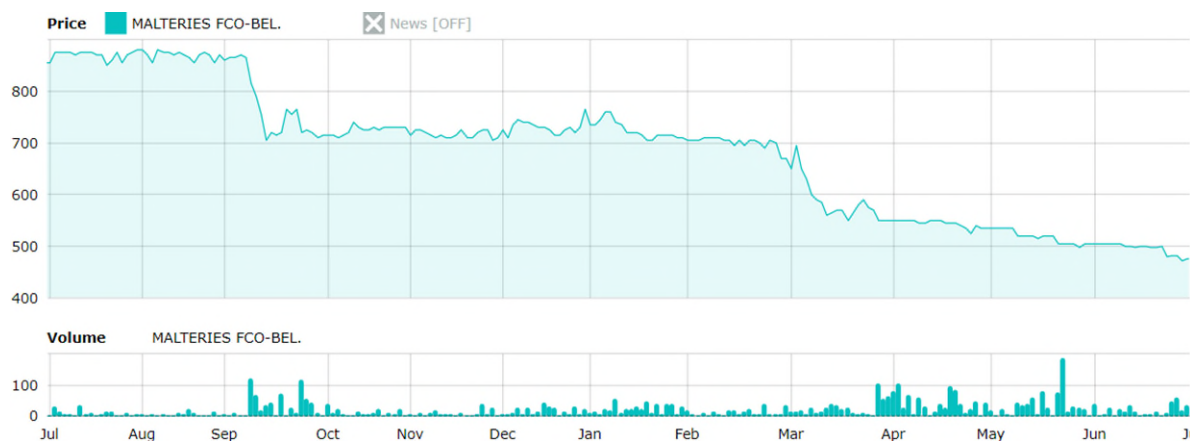
Rémunération des Administrateurs

Nous vous proposons de fixer, à compter de l'exercice en cours, le montant global annuel de la rémunération allouée aux administrateurs à la somme de vingt-six mille six cents soixante-sept (26.667) euros que le Conseil d'Administration pourra répartir comme il l'entend.

CAPITAL

(1) Cours de l'action

Vous trouverez ci-après l'évolution du cours de MALTERIES FRANCO-BELGES en euros au titre de l'exercice :



Source : <https://live.euronext.com/fr/product/equities/FR0000030074-XPAR#chart>

Le cours de l'action Malteries Franco-Belges en Bourse de PARIS a ainsi évolué, durant l'exercice, entre 880,00 €, cours le plus haut, et 472,00 €, cours le plus bas. A titre d'information, le cours de l'action au 30 Juin 2022 a clôturé à 476,00 €.

Pour comparaison, le cours de l'action de votre Société a évolué au titre de l'exercice précédent, entre 900,00 €, cours le plus haut, et 565,00 €, cours le plus bas.

(2) Répartition du capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons que la Société Malteries Soufflet, possédait, au 30 Juin 2022 plus des dix-huit vingtièmes du capital social et qu'aucun autre actionnaire ne détenait à cette dernière date une participation égale ou supérieure à 5 % dans le capital de votre Société.

(3) État de la participation des salariés au capital de la Société

En application des dispositions légales, nous vous rendons compte que l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, telle que définie à l'article L. 225-102 du code de commerce était nulle.

Nous vous proposons enfin, après lecture du présent rapport, et des rapports de vos Commissaires aux Comptes de vous prononcer sur le texte des résolutions que nous soumettons à votre vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE 1
TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2019	30/06/2018
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	15 123 000	15 123 000	15 123 000	15 123 000	15 123 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	495 984	495 984	495 984	495 984	495 984
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	110 266 925	91 019 861	89 283 789	95 660 924	89 980 868
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	5 777 510	90 941 673	29 327 841	9 408 084	7 159 834
Impôts sur les bénéficiaires		1 417 343	1 138 423	1 864 476	1 533 228
Participation des salariés	21 736	35 534	46 948	31 779	80 692
Dot. Amortissements et provisions	9 321 752	4 923 782	4 911 508	3 469 760	1 162 062
Résultat net	-3 565 979	84 565 014	23 230 963	4 042 068	4 383 852
Résultat distribué			22 527 593	2 698 153	2 921 346
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	11,6	180,43	56,74	15,15	11,18
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-7,19	170,5	46,84	8,15	8,84
Dividende attribué	0	0	45	5	6
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	104	103	104	101	105
Masse salariale	3 988 972	3 816 965	4 000 731	3 409 649	3 505 844
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 761 653	1 681 740	1 723 997	1 456 477	1 490 969

ANNEXE 2

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS MENTIONNES A L'ARTICLE D.441-6 DU CODE DU COMMERCE

FACTURES RECUES ET EMISES A LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	645					262	438					42
Montant total des factures concernées (en TTC)	12 147 030 €	11 496 182 €	-67 495 €	5 729 €	-342 634 €	11 091 782,27 €	12 850 483	376 050	26 091	26	25 954	428 070
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (en TTC)	10,71%	10,14%	-0,06%	0,01%	-0,30%	9,78%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (en TTC)							11,05%	0,32%	0,02%	0,00%	0,02%	0,37%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (en TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (précisez) selon délai convenu avec chaque fournisseur						- Délais contractuels					

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE



RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(Article L. 225-37 du Code de Commerce)

Le présent rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise est établi conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce et est joint au rapport de gestion.

CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société a pris connaissance des Codes de gouvernement d'entreprise Middledenext et AFEP-MEDEF et a choisi de ne pas se référer à l'un de ces codes en raison de ses spécificités liées notamment à sa taille, ses enjeux, l'absence de rémunération des administrateurs et à la géographie de son capital.

Sans adhérer totalement à ces Codes, au sens de l'article L.225-37-4 8° du Code de commerce, la Société s'inspire des bonnes pratiques desdits codes de gouvernement d'entreprise.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(1) Composition

Les statuts de la Société prévoient que le Conseil d'administration est composé de cinq (5) membres à dix-huit (18) membres.

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années et ils sont rééligibles.

Le mandat des administrateurs prend automatiquement fin à la date de l'assemblée générale ordinaire tenue dans l'année au cours de laquelle ils atteignent l'âge de quatre-vingt-cinq (85) ans.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions fixées par la loi.

Au 30 Juin 2022, le Conseil d'Administration de la Société Malteries Franco-Belges était composé de :

- **M. Guillaume Couture** ; Président du Conseil d'Administration-Directeur Général depuis le 1^{er} juillet 2021 ; Directeur de la Division Malteries,
- **M. Christophe Passelande** ; Directeur Général de Ets J.Soufflet
- **Malteries Soufflet**, représentée par son Président M. Thierry Blandinières ; Directeur Général du Groupe Invivo,
- **Ets J.Soufflet**, représentée par Mme Maha Fournier ; Directrice Générale de Groupe Invivo, en charge des Finances, de la DSI, du Juridique et des M&A,
- **M. Daniel Jacquemond**, Administrateur Indépendant ; ancien Directeur Général Délégué de la société Vilmorin & Cie.

La Société s'assure de la complémentarité des compétences au sein du Conseil conformément aux dispositions de l'article L. 225-18-1 alinéa 1 du Code de Commerce. Le Conseil d'administration compte des administrateurs impliqués dans la stratégie et le fonctionnement de la société et dotés d'une connaissance approfondie du secteur.

(2) Membre Indépendant

Par suite de la cession du Groupe Soufflet au Groupe Invivo, il a été procédé à la nomination de M. Daniel Jacquemond en qualité de nouvel administrateur Indépendant en remplacement de M. Laurent Bernasse.

M. Daniel Jacquemond a fait carrière notamment au sein de la société Vilmorin & Cie (4^{ème} semencier mondial, filiale du groupe coopératif agricole Limagrain), dans des responsabilités de direction générale,

opérationnelle ou fonctionnelle ; il a ainsi occupé le poste de directeur financier Groupe avant d'en être désigné fin 2017 Directeur Général Délégué jusqu'en fin 2021.

Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, le Conseil d'administration a examiné, au cours de sa séance du 1^{er} Mars 2022, la situation de l'Administrateur Indépendant au regard de chacun des huit critères d'indépendance prévus par ledit Code Afep-Medef et s'est, à cet effet, assuré que la qualité de membre indépendant de M. Jacquemond répondait à ces critères.

(3) Absence de conflits d'intérêts privés

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres des organes d'administration et des dirigeants de la Société et leurs intérêts privés et/ou devoirs.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent rapport, aucun des mandataires sociaux :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- n'a été associé à une faillite ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels) ;
- n'a été empêché par une juridiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

(4) Fonctionnement du Conseil d'Administration et pouvoirs

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre et, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

A cet effet, le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'Administration n'est pas doté de règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration se réunit conformément aux statuts. Conformément à l'article L. 225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui examinent et arrêtent les comptes annuels et semestriels.

Les Administrateurs sont convoqués à chaque séance, en principe, au moins 8 jours avant la date fixée pour la tenue du Conseil, sauf urgence et chaque convocation est systématiquement assortie d'un ordre du jour détaillé. Les Commissaires aux Comptes sont convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception, également 8 jours avant la tenue du Conseil d'Administration arrêtant les comptes annuels et semestriels.

A l'occasion des séances du Conseil, les Administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Hors séances du Conseil, les Administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes sur la Société.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni cinq (5) fois et a eu à traiter essentiellement des sujets suivants :

- Activité annuelle et semestrielle - Rapport financier annuel et semestriel ;
- Examen et arrêté des comptes semestriels, des comptes annuels et des comptes consolidés ;
- Documents prévisionnels ;
- Questions écrites à l'Assemblée Générale ;
- Gouvernance

Chaque réunion du Conseil d'Administration fait l'objet d'un procès-verbal établi par le secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion. Il est ensuite retranscrit dans le registre tenu à cet effet par la Société et est revêtu de la signature du Président et d'un Administrateur.

(5) Rémunération

La Société n'a versé ni rémunération de quelque nature que ce soit, ni avantage particulier, ni jetons de présence à ces mandataires sociaux et n'a pris aucun engagement particulier au bénéfice de ces derniers.

Aucun des mandataires sociaux n'est lié par un contrat de travail à la Société.

(6) Comité d'Audit

Le Conseil est assisté dans l'exécution de sa mission par un Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit se réunit deux fois par an pour examiner les comptes semestriels, annuels et consolidés, préalablement aux réunions du Conseil d'administration.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'Audit est chargé d'assurer le suivi des questions relatives (i) à l'élaboration de l'information financière (comptes semestriels, annuels et consolidés), (ii) à l'indépendance et à l'objectivité des Commissaires aux comptes et (iii) à l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Il a pour mission d'aider le Conseil à veiller à l'exactitude, la fiabilité et la sincérité des comptes et à la qualité de l'information qui est diffusée notamment vers les Actionnaires. Il examine les comptes semestriels et annuels et veille à la pertinence des méthodes et principes comptables, examine les principaux risques financiers, les systèmes de contrôle interne et émet des recommandations.

Le Comité d'Audit s'est réuni deux (2) fois au cours de l'exercice 2021/2022, préalablement à l'examen des comptes semestriels et annuels par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de votre Société a renouvelé, au cours de cet exercice, son Comité d'Audit et a nommé comme membre unique, Monsieur Daniel Jacquemond, Administrateur Indépendant.

Participent désormais aussi à ce Comité, le Directeur Général de la Société, la Directrice Générale de Groupe Invivo, en charge des Finances, de la DSI, du Juridique et des M&A, le Directeur Administratif et Financier de la Division Malterie, le Directeur Audit Interne, Risques et Conformité du Groupe Invivo, la Responsable Consolidation du Groupe Invivo et les Commissaires aux Comptes de la Société.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALES PREVUES A L'ARTICLE L. 225-51-1 DU CODE DE COMMERCE

Le Conseil d'administration a opté pour la non-dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Président du Conseil d'Administration-Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE

Est joint en annexe au présent rapport, conformément à l'article L 225-37-4 1° du Code de Commerce la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont indiquées dans l'avis de convocation adressé à chaque actionnaire titulaire d'actions inscrites en nominatif, ainsi que dans l'avis de convocation publié dans un journal habilité à recevoir les annonces légales pour le département du siège social, au moins 15 jours avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale.

Ces modalités figurent également dans l'avis de réunion valant convocation publiée dans le BULLETIN D'ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES, au moins 35 jours avant la date de l'Assemblée. Ces informations sont, en outre, portées à la connaissance des actionnaires suivant avis mentionné sur le site internet de la Société.

INFORMATIONS SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 DU CODE DU COMMERCE

Une convention relevant des dispositions de l'article L. 225-37- 4 du Code de commerce a été conclue au titre de cet exercice entre les sociétés Malteries Franco-Belges et Malteries Soufflet (accord de péréquation dans sa version du 11 décembre 2013).

Le Conseil d'administration n'a été avisé d'aucune autre convention entrant dans le cadre de l'article L. 225-37-4 alinéa 2 du Code de commerce.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 3°, du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous les informations relatives aux délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital.

Néant

ANNEXE

LISTE DES ADMINISTRATEURS AU 30 JUIN 2022 FONCTIONS EXERCEES DANS D'AUTRES SOCIETES AU 30 JUIN 2022

Guillaume COUTURE – Président du Conseil d'Administration-Directeur Général

Mandat	Sociétés
Directeur Général	Malteries Soufflet SAS
Président du Conseil d'Administration-Directeur Général	Malteries Franco-Belges SA
Président du Conseil d'Administration-Directeur Général	Compagnie Internationale de Malteries SA
Président	Société Européenne de Malteries SAS

Thierry BLANDINIERES – Représentant Malteries Soufflet

Mandat	Sociétés
Directeur Général	Union InVivo
Représentant légal d'Union InVivo, Présidente	InVivo Group SAS
Représentant d'Union InVivo, Administrateur	Unigrains SA
Directeur Général	InVivo Grains SAS
Représentant InVivo Grains, Présidente	InVivo Trading SAS
Membre du Conseil de surveillance	Grains Overseas SAS (en cours de liquidation)
Représentant de Bioline Group, Administrateur	Semences de France SA
Président du Comité stratégique	Bioline Group SAS
President	InVivo Digital Factory SAS
Directeur	ACOOA – Alliance des coopératives agricoles
Représentant InVivo Group, Présidente	InVivo Retail SAS
Représentant InVivo Group, Présidente du Conseil de surveillance	InVivo Retail SAS
Président du Conseil d'Administration	Gamm Vert SA
Président	So France Exploitation SAS
Représentant InVivo Grains, Administrateur	Avril Pôle Végétal SAS
Représentant Union InVivo, Présidente	InVivo Events SAS
Représentant InVivo Group, Présidente	InVivo Management SAS
Représentant InVivo Group, Présidente	InVivo Invest SAS
Représentant InVivo Group, Présidente	InVivo Global Services SAS
Représentant InVivo Group, Présidente	InVivo Alpha 20 SAS
Représentant InVivo Group, Présidente	InVivo Alpha 22 SAS
Représentant InVivo Group, Présidente	InVivo Alpha 23 SAS
Représentant InVivo Group, Présidente	InVivo Alpha 24 SAS
Représentant InVivo Group, Présidente	InVivo Alpha 27 SAS

Représentant InVivo Group, Présidente	InVivo Alpha 35 SAS
Représentant InVivo Group, Présidente	InVivo 2023 SAS
Administrateur	Cordier by Invivo SA
Représentant Cordier By InVivo, Présidente	Cordier SAS
Représentant Cordier By InVivo, Présidente	Cordier Excel SAS
Représentant Cordier By InVivo, Présidente	Cordier Excel Trilles SAS
Représentant Cordier By InVivo, Présidente	Cordier Excel Uccoar SAS
Représentant Cordier By InVivo, Présidente	SUDVIN SAS
Représentant Cordier By InVivo, Présidente	Sélection Grands Vins du Sud SAS
Représentant Cordier By InVivo, Présidente	Mestrezat Grands Crus SAS
Administrateur	Cordier Diffusion SAS
Représentant InVivo Group, Présidente	Ouifield SAS
Représentant InVivo Group, Présidente	Manvivo II SAS
Représentant InVivo Group, Présidente	Manvivo III SAS
Représentant InVivo Group, Présidente	Manvivo IV SAS
Administrateur	Stade Montois Rugby Professionnel SA
Représentant InVivo Group, Présidente	Jardiland SAS
Représentant InVivo Group, Présidente	Aladin by InVivo SAS
Représentant InVivo Group, Présidente	ManVivo
Président - Membre et Président du Directoire	Etablissements J.Soufflet SAS
Président - Membre et Président du Conseil de Surveillance	Malteries Soufflet SAS
Représentant Malteries Soufflet, Administrateur	Malteries Franco-Belges SA
Représentant Etablissements J.Soufflet, Présidente	Soufflet Finances SAS
Président	Société Immobilière du Montfort SAS
Président	Société Immobilière des Moulins d'Albi SAS
Administrateur	Boulangerie Neuhauser SA
Administrateur	Boulangerie Viennoiserie Française SA
Administrateur	Moulins Soufflet SA
Administrateur	Etablissements Moullet Frères SA
Membre du Comité Exécutif	Société Nogentaise de Transports Combiné – SNTC SAS

Maha FOURNIER – Représentant Etablissements J.Soufflet

Mandat	Société
Administrateur	Cordier by Invivo
Représentant d'InVivo Retail, administrateur	Gamm Vert SA
Membre du Directoire	Etablissements J.Soufflet SAS
Représentant InVivo Group, membre du Conseil de Surveillance	Malteries Soufflet SAS
Représentant Etablissements J.Soufflet Administrateur	Malteries Franco-Belges SA

Christophe PASSELANDE

Mandat	Entité
Directeur Général et membre du Directoire	Ets J.Soufflet SAS
Représentant Ets J.Soufflet, membre du Conseil de Surveillance	Malteries Soufflet SAS
Administrateur	Malteries Franco-Belges SA
Représentant MFB, Administrateur	Compagnie Internationale de Malteries SA
Représentant Ets J.Soufflet Administrateur	Boulangerie Neuhauser SA
Représentant Ets J.Soufflet Administrateur	Récofi SA
Gérant	Société Nogentaise de Formation Professionnelle SARL

Daniel JACQUEMOND

Mandat *	Entité
Directeur Général Délégué	Vilmorin & Cie SA
Directeur Général Délégué	Vilmorin Jardin SAS
Administrateur non coopérateur	Société Coopérative Agricole Limagrain

*Au 30/6/2022, ces mandats/fonctions étaient expirés

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AU 30 JUIN 2022



ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 30/06/2022



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AU 30/06/2022

(en K€uros)	Notes	30/06/2022	30/06/2021
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	5	3	4
Immobilisations corporelles	7	44 140	43 172
Droits d'utilisation des actifs loués	6	29	63
Participation dans les entreprises associées	8	110 847	96 053
Actifs financiers non courants	9	643	626
Actifs non courants		155 662	139 918
Stocks et en-cours		23 521	17 919
Clients et autres débiteurs		29 028	6 906
Créances d'impôt		1 337	0
Autres actifs courants		15	15
Comptes courants - Actifs	10	76 105	78 668
Instruments de trésorerie - Actif		0	9
Trésorerie	10	0	151
Actifs courants		130 006	103 668
Actifs destinés à être cédés		0	0
TOTAL DES ACTIFS		285 667	243 586
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capital		15 123	15 123
Réserves liées au capital		16 378	16 378
Réserves et résultat consolidés ⁽¹⁾		222 585	207 280
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres		-16 130	(19 735)
Capitaux propres (Part du groupe)		237 956	219 046
Capitaux propres		237 956	219 046
Emprunts et dettes financières	10	0	0
Provisions pour retraites et engagements assimilés	11	746	998
Dette locative - non courante		7	30
Autres provisions non courantes	11	257	21
Impôts différés	12	6 740	5 398
Autres passifs non courants		0	0
Passifs non courants		7 750	6 447
Emprunts et concours bancaires (part à -1 an)	10	0	0
Instruments de trésorerie - Passif	10	124	35
Dette locative - courante		23	82
Comptes courants - Passif	10	0	0
Provisions (part à -1 an)	11	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs		39 759	17 576
Dettes d'impôts		0	380
Autres passifs courants		55	20
Passifs courants		39 960	18 093
TOTAL DES PASSIFS		47 710	24 540
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		285 667	243 586

(1) dont résultat part du Groupe

15 305 17 409

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 30/06/2022

<i>(en K€uros)</i>	Notes	30/06/2022	30/06/2021
COMPTE DE RESULTAT			
Ventes	13	102 027	88 830
Coûts de production et des ventes		(98 360)	(81 571)
Coûts logistique & distribution		(1 411)	(1 021)
Frais généraux et administratifs		(4 593)	(3 440)
Autres charges et produits opérationnels	14	7 107	(3)
Résultat opérationnel courant	16	4 770	2 795
Autres produits et charges opérationnels non courants	15	(53)	(61)
Résultat opérationnel		4 717	2 734
Coût de l'endettement financier net		583	109
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	18	11 323	16 423
Autres produits financiers		71	87
Autres charges financières		(92)	(41)
Résultat avant impôt		16 602	19 312
Produit (Charge) d'impôt	17	(1 297)	(1 903)
Résultat		15 305	17 409
Part du Groupe		15 305	17 409
Part des participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période		495 984	495 984
Résultat Net par action en euro		30,9	35,1
Résultat Net dilué par action en euro		30,9	35,1

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE CLOS AU 30/06/2022

<i>(en K€uros)</i>	Notes	30/06/2022	30/06/2021
		(12 mois)	(12 mois)
Résultat net		15 305	17 409
Écarts de conversion ⁽¹⁾		3 471	(696)
Gains et pertes actuariels		180	
Impôts différés		(46)	
<i>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>		<i>3 605</i>	<i>(696)</i>
Résultat global de l'exercice		18 909	16 713
	Dont part du groupe	18 909	16 713
	Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		

(1) Ecart de conversion provenant uniquement de la quote-part de variation de capitaux propres de la participation dans des entreprises associées qui n'ont pas été comptabilisés dans leur résultat.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 30/06/2022

<i>(en K€uros)</i>	Notes	30/06/2022	30/06/2021
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE			
Résultat net de l'ensemble consolidé		15 305	17 409
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		(11 323)	(16 423)
Dotation aux amortissements et provisions		3 612	3 380
Plus et moins values de cession		0	0
Dividendes reçus des entreprises associées		0	84 914
Elimination des profits et pertes latents liés aux variations de juste valeur		98	27
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie	19	(66)	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt		7 626	89 307
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		1 297	1 903
Coût de l'endettement financier net		(583)	(109)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt		8 340	91 101
Variation du BFR	20	(8 335)	2 140
Impôts versés		0	(1 417)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A)		5	91 824
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(3 285)	(2 842)
Variation des actifs financiers		(17)	(18)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)		(3 302)	(2 860)
Intérêts financiers versés		(5)	(5)
Intérêts financiers encaissés		588	114
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		0	(22 528)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (C)		583	(22 419)
Incidence de la var des taux de change (D)		0	0
Incidence chgt de principes comptables (E)		0	0
Variation de trésorerie (A)+(B)+(C)+(D)+(E)		(2 714)	66 545
Trésorerie d'ouverture	10	78 819	12 274
Trésorerie de clôture	10	76 105	78 819
Variation de trésorerie		(2 714)	66 545

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en K€uros)	Part du groupe					Capitaux propres - part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertés comptab. directement en capitaux propres	Capitaux propres - part du groupe		
Situation au 30 juin 2020	15 123	16 378	212 399	(19 039)	224 861		224 861
<i>Résultat net</i>			17 409		17 409		17 409
<i>Gains et pertés comptabilisés directement en capitaux propres</i>				(696)	(696)		(696)
Total résultat net et gains et pertés comptabilisés directement en capitaux propres			17 409	(696)	16 713		16 713
Dividendes			(22 528)		(22 528)		(22 528)
Autres mouvements							
Situation au 30 juin 2021	15 123	16 378	207 280	(19 735)	219 046		219 046
<i>Résultat net</i>			15 305		15 305		15 305
<i>Gains et pertés comptabilisés directement en capitaux propres</i>				3 605	3 605		3 605
Total résultat net et gains et pertés comptabilisés directement en capitaux propres			15 305	3 605	18 909		18 909
Dividendes							
Autres mouvements							
Situation au 30 juin 2022	15 123	16 378	222 585	(16 130) ⁽¹⁾	237 956		237 956

(1) dont réserve de conversion (16 815) K€ relative à la quote-part de la réserve de conversion de la participation dans des entreprises associées.

**ANNEXES
AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

AU 30/06/2022



SOMMAIRE



NOTE 1 – Périmètre de Consolidation	8
NOTE 2 – Faits marquants de l'exercice	9
NOTE 3 – Evènements postérieurs à la clôture	10
NOTE 4 – Principes Comptables	10
NOTE 5 – Immobilisations incorporelles	16
NOTE 6 – Droits d'utilisation des actifs loués	17
NOTE 7 – Immobilisations corporelles	17
NOTE 8 – Participations dans les entreprises associées	18
NOTE 9 – Actifs financiers non courants	19
NOTE 10 – Emprunts, Dettes financières, Concours bancaires, Dette nette	19
NOTE 11 – Provisions	20
NOTE 12 – Actifs et Passifs d'impôts différés comptabilisés au bilan	21
NOTE 13 – Information sectorielle	22
NOTE 14 – Autres produits et charges opérationnels courants	23
NOTE 15 – Autres produits et charges opérationnels non courants	23
NOTE 16 – Amortissements et dépréciations	23
NOTE 17 – Impôts Sociétés	24
NOTE 18 – Quote-part de résultat dans les entreprises associées	25
NOTE 19 – Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	25
NOTE 20 – Variation du besoin de fonds de roulement	26
NOTE 21 – Transactions avec les parties liées	26
NOTE 22 – Dettes garanties par des sûretés réelles	28
NOTE 23 – Montant des engagements financiers	28
NOTE 24 – Gestion des risques	28
NOTE 25 – Effectifs moyens	29
NOTE 26 – Honoraires des commissaires aux comptes	30

NOTE 1 – Périmètre de Consolidation

Société mère

	Siège social
MALTERIES FRANCO-BELGES (MFB)	Quai du Général Sarrail 10400 NOGENT SUR SEINE

Malteries Franco-Belges est une société anonyme exerçant son activité de malterie principalement en France.

Malteries Franco-Belges est cotée sur le marché Euronext Paris – Compartiment B.

L'exercice social a une durée de 12 mois commençant le 1er juillet 2021 et finissant le 30 juin 2022. Les états financiers sont présentés en milliers d'Euros.

Les états financiers consolidés de MFB ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 20 octobre 2022.

Société consolidée selon la méthode de la mise en équivalence

	Siège social	% intérêt de MFB	% contrôle de MFB
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE MALTERIES (CIM)	Quai du Général Sarrail 10400 NOGENT SUR SEINE	47.71	47.71

La société MFB consolide la CIM et ses filiales selon la méthode de mise en équivalence car elle y exerce une influence notable sans en posséder le contrôle.

Le principal actionnaire, Malteries Soufflet SAS, filiale des Etablissements J. SOUFFLET SA, détient 52,29 % du capital de la CIM au 30 juin 2022.

Les pourcentages d'intérêt et de contrôle de MFB dans la CIM n'ont pas varié au cours de la période.

Les sociétés Malteries Franco-Belges et Compagnie Internationale de Malteries clôturent leur exercice au 30 juin 2022.

La mise en équivalence de la CIM et de ses filiales est faite à partir des comptes consolidés de la CIM au 30 juin 2022 établis conformément au référentiel IFRS.

Cette méthode consiste à substituer, à la valeur comptable des titres de participation, le coût d'acquisition initial augmenté ou diminué de la quote-part de MFB dans les résultats non distribués de l'entreprise détenue après la date d'acquisition.

Filiales de la CIM

30/06/2022

Sociétés	Siège	Pays	Méth. conso	% intérêts
MALTERIES				
Cie Internationale de Malteries	Nogent-sur-Seine	France	I.G.	100.00
Société Européenne de Malteries	Nogent-sur-Seine	France	I.G.	70.00
Malteries Soufflet Bulgarie	Pleven	Bulgarie	I.G.	100.00
Malterie Soufflet Saint-Petersbourg	Saint-Petersbourg	Russie (Fédération de)	I.G.	70.00
Soufflet Maltings Kazakhstan	Tekeli	Kazakhstan	I.G.	99.29
Slodownia Soufflet Polska	Poznan	Pologne	I.G.	100.00
Sladovny Soufflet CR	Prostejov	République Tchèque	I.G.	100.00
Soufflet Malt Romania	Buzau	Roumanie	I.G.	100.00
Maltinex	Backa Palanka	Serbie	I.G.	100.00
Slavuta Malting Plant	Slavuta	Ukraine	I.G.	96.61

NOTE 2 – Faits marquants de l'exercice

- Changement d'actionnariat de Malteries Soufflet

MFB est détenue à 92,33% par Malteries Soufflet. Le 9 décembre 2021, le groupe Soufflet a été repris par InVivo. Dans le même temps, la SAS Ets J.Soufflet a cédé une partie de sa participation exclusive dans Malteries Soufflet à de nouveaux actionnaires minoritaires, lesquels ont par ailleurs souscrit à une augmentation de capital.

- Changement d'ERP

MFB a changé de système d'information (ERP). Le transfert sous SAP a eu lieu au 1er octobre 2021. L'investissement et les coûts de déploiement sont portés par le Groupe. SAP sera déployé dans les filiales de MFB et CIM en plusieurs vagues prévues sur au moins 3 ans, elles seront facturées d'une redevance d'utilisation.

- Conflit russo-ukrainien

Fin février, la Russie est entrée en Guerre contre l'Ukraine, et ce conflit est toujours en cours à la clôture.

Slavuta Malt House (SMH), filiale en Ukraine, a été affectée par le conflit avec la Russie. Elle a subi 2 mois d'interruption d'activité, mais étant située dans l'ouest du pays, elle a pu redémarrer sans avoir subi de dommages et reprendre la livraison de ses clients. Le conflit n'a pas eu de conséquences significatives sur MFB ainsi que sur ses comptes.

Toutefois les sanctions économiques prises à l'encontre de la Russie viennent modifier les conditions d'exploitation de notre filiale à Saint Pétersbourg. L'activité se poursuit à ce jour, mais les conditions de financement bancaire de l'activité sont très dégradées. Par ailleurs nous ne savons évaluer dans quelle mesure notre clientèle locale sera fragilisée.

A titre d'information la contribution des malteries d'Ukraine et de Russie aux comptes consolidés se présente comme suit :

	Titres mis en équivalence		Quote-part de résultat mis en équivalence	
	K€	%	K€	%
	Note 8		Note 18	
Total	110 847	100,0%	11 323	100,0%
Ukraine	520	0,5%	1 074	9,5%
Russie	1 839	1,7%	1 204	10,6%
	CIM - Total Immobilisations		CIM - Stocks	
	K€	%	K€	%
	Note 8		Note 18	
Total	141 272	100,0%	116 224	100,0%
Ukraine	7 733	5,5%	13 683	11,8%
Russie	15 313	10,8%	19 725	17,0%
	CIM - Résultat Net		CIM - Ventes	
	K€	%	K€	%
	Note 18		Note 18	
Total	24 946	100,0%	419 543	100,0%
Ukraine	2 331	9,3%	41 180	9,8%
Russie	3 606	14,5%	52 666	12,6%

NOTE 3 – Evènements postérieurs à la clôture

Néant

NOTE 4 – Principes Comptables

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board), tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil de Surveillance et qui sont applicables au 30 juin 2022.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), les interprétations de l'IFRS IC (International Financial Reporting Standards Interpretation Committee) et du SIC (Standard Interpretations Committee).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

BASE DE PREPARATION

Pour l'établissement de ses états financiers, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses susceptibles d'affecter la valeur de ses éléments d'actif et de passif, ainsi que celle de ses produits et charges.

Ces estimations et hypothèses concernent à la fois les risques spécifiques au métier de malteur, ainsi que les risques plus généraux auxquels le Groupe est exposé et qui sont décrits en note 24.

Ces estimations et hypothèses se fondent sur l'expérience passée, ainsi que sur l'ensemble des informations disponibles à la date de l'estimation, et considérées comme déterminantes au regard des circonstances étudiées.

La Direction revoit régulièrement ces éléments. Cependant, en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, les résultats réels futurs sont susceptibles de différer sensiblement de ces estimations.

Les estimations réalisées et hypothèses significatives retenues pour l'établissement des états financiers de l'exercice clos au 30 juin 2022 portent principalement :

- sur l'estimation des provisions, en particulier pour les engagements sociaux ;
- sur les tests de valorisation des actifs ;
- sur l'évaluation des actifs d'impôts différés.

EVOLUTION DU REFERENTIEL COMPTABLE

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe MFB pour l'établissement des comptes consolidés au 30 juin 2022 sont identiques à celles retenues pour les comptes consolidés au 30 juin 2021 et à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2021. Ces textes sont les suivants :

- Modifications d'IFRS 4 – Prolongation de l'exemption temporaire d'IFRS 9 ;
- Modifications d'IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 ;
- Nouvel amendement à IFRS 16 prolongeant la mesure de simplification optionnelle temporaire d'IFRS 16 "Covid-19-related rent-concessions".
- Interprétation de l'IFRS IC sur les coûts de configuration et d'adaptation des logiciels utilisés en mode Saas (IAS 38)
- Interprétation de l'IFRS IC sur l'allocation des avantages du personnel aux période de service (IAS 19)

Ces textes n'ont pas eu d'incidence sur les comptes consolidés semestriels du Groupe MFB.

Les nouvelles normes ou les amendements de normes publiés mais non encore adoptés par l'Union Européenne sont :

- Amendement à IAS 1 – Présentation des états Financiers - Classification des dettes courantes et non courantes ;
- Amendement à IAS 1 – Présentation des états Financiers - Informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- Amendement IAS 8 – Définition des estimations comptable ;
- Amendement IAS 12 – Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ETRANGERE

Les transactions en devises étrangères sont converties au cours de change à la date de transaction. Les créances et les dettes libellées en monnaie étrangère sont converties au taux de clôture. Les pertes et profits en résultant sont portés au compte de résultat en pertes et gains de change.

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les instruments financiers utilisés sont limités aux produits suivants :

- achats et ventes à terme de gré à gré de céréales (principalement de l'orge) dans le cadre de la couverture du risque lié à la variation des cours des matières premières ;
- achats et ventes à terme de devises, swaps de devises, achats et ventes d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change.

Les instruments dérivés de change souscrits auprès des banques sont gérés pour le compte de la société Malteries Franco-Belges par Soufflet Finances, société du Groupe InVivo.

Pour qu'un instrument financier puisse être éligible à la comptabilité de couverture, il est nécessaire de désigner et documenter cette relation de couverture et de démontrer son efficacité dès l'origine et de façon rétrospective tout au long de la vie de l'instrument.

Afin de ne pas alourdir les procédures administratives du Groupe et au regard des difficultés à documenter une relation de couverture entre ces instruments financiers avec les éléments couverts, le Groupe a décidé de traiter l'ensemble de ses opérations de couverture comme ne relevant pas d'une comptabilité de couverture et donc de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ces instruments financiers.

ACTIFS NON COURANTS

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles n'ayant pas fait l'objet de regroupement d'entreprise figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production. Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des logiciels informatiques. Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties, selon l'approche par composant, sur leur durée d'utilisation estimée.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de ces durées d'utilisation :

- Logiciels : 3 à 15 ans
- Constructions : 10 à 50 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : 10 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles : 4 à 25 ans

Conformément aux dispositions de la norme IAS 23 révisée, les coûts d'emprunt directement liés à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible constituent un élément du coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge. Un actif éligible est tout actif exigeant une période importante de mise en état pour l'usage prévu.

Autres actifs financiers

Les participations non consolidées figurent au bilan en "Autres actifs non courants" pour leur coût d'acquisition éventuellement déprécié lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition.

Dépréciation des actifs non courants

a. Dépréciation des immobilisations

La production de malt est l'activité unique de la société Malteries Franco-Belges, qui constitue donc la seule UGT du Groupe.

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'il existe des indices objectifs de pertes de valeur.

b. Dépréciation des participations dans les entreprises associées

La valeur comptable totale de la participation est soumise au test de dépréciation en tant qu'actif unique, dès lors qu'il existe des indices objectifs de pertes de valeur.

c. Modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation

Le Groupe a retenu comme indices de pertes de valeur objectifs les éléments suivants :

- Performance économique significativement inférieure à celle prévue dans le plan moyen terme,
- Perte de clients ou changement significatif dans les conditions contractuelles,
- Installation d'un concurrent dans le rayon d'activité de la filiale,
- Risque pays,
- Plan d'abandon/Cession d'activité.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de cession.

La valeur d'utilité est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

ACTIFS COURANTS

Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient selon la méthode du coût moyen pondéré.

Ils sont dépréciés dès lors que leur valeur nette réalisable résultant des engagements contractuels devient inférieure à leur coût de revient.

Créances d'exploitation

Les créances commerciales sont comptabilisées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué des éventuelles dépréciations.

PASSIFS NON COURANTS

Emprunts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Provisions

Une provision est constituée lorsque :

- le Groupe a une obligation juridique, contractuelle ou implicite résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour risques et charges ont été évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Lorsqu'il s'agit de l'évaluation d'une obligation unique et en présence de plusieurs hypothèses d'évaluation de la sortie de ressources, il a été retenu la meilleure estimation du passif correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Les contrats déficitaires non entièrement exécutés à la date d'arrêté font l'objet d'une provision, calculée contrat par contrat. Il n'y a pas de compensation entre les contrats bénéficiaires et les contrats déficitaires.

Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19 révisée.

Les engagements de retraites et avantages assimilés couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui correspondent aux indemnités de départ à la retraite sont comptabilisés note 11,
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) correspondent aux médailles du travail.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en compte de résultat "Charges de personnel" les cotisations dues au titre de chaque exercice, n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

La provision pour retraites et engagements assimilés est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ en retraite. Le coût annuel du régime représente le coût attribuable à une année de service additionnelle pour chacun des participants.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en "Autres éléments du résultat global" (non recyclables dans le compte de résultat), et les coûts des services passés sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Taux d'actualisation : le taux d'actualisation retenu de 3,00 % correspond au taux des obligations d'entreprises notées AA ou AAA sur la zone Euro et d'une durée de plus de 10 ans,
- Taux de rotation : une étude des démissions par tranche d'âge et par cause de sortie a été réalisée sur les trois derniers exercices,
- Taux d'augmentation des salaires : le taux d'augmentation des salaires retenu est de 2,50 % pour toutes les catégories de salariés,
- Tables de mortalité : les tables INSEE 2015/2017 Masculine et Féminine ont été retenues,
- Taux de charges sociales : les taux de charges sociales retenus correspondent aux taux de charges en vigueur,
- Hypothèse de départ : départ volontaire du salarié.

PASSIFS COURANTS

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

IMPOTS DIFFERES

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, l'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale en utilisant les taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont constatés et la probabilité de leur récupération est évaluée. Si leur récupération dans les années futures n'est pas raisonnablement certaine, une provision est enregistrée pour ramener l'actif net d'impôt à la valeur qu'il est probable de recouvrer. L'économie potentielle d'impôt sur les déficits reportables n'est retenue que lorsqu'ils présentent un caractère probable d'imputation.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation et avec une échéance similaire.

COMPTE DE RESULTAT

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont composés de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intra-groupe. Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés (généralement, à la date du transfert de propriété des produits).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des remises ou rabais commerciaux.

Les coûts de transport et de manutention facturés aux clients sont compris dans le coût logistique et distribution.

Les coûts de transport supportés par le Groupe sont inclus dans les achats consommés.

Accord de péréquation

Un accord de péréquation entre la société Malteries Franco-belges (MFB) et la société Malteries Soufflet permet de faire jouer pleinement les synergies et d'optimiser la logistique.

Afin de répartir équitablement le résultat entre ces deux sociétés, la marge brute économique est répartie entre les sociétés au prorata des quantités vendues.

La marge brute économique correspond à la marge brute de chaque société (ventes moins achats et frais sur ventes) diminuée des frais financiers liés à l'exploitation (sur stock, crédits clients et fournisseurs) et des autres éléments d'exploitation relatifs à la commercialisation des produits.

Le produit ou la charge en résultant est enregistré en chiffre d'affaires.

Dans le cadre de cet accord, la société Malteries Soufflet gère la majeure partie de la relation commerciale avec les brasseurs et facture les ventes de malts aux clients finaux pour l'ensemble des deux sociétés. De ce fait, la quasi-totalité des produits des activités ordinaires de Malteries Franco-Belges est assurée avec Malteries Soufflet.

Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus et moins-values de cessions d'actifs ;
- des autres produits et charges d'exploitation qui comprennent principalement l'effet :
 - des coûts de restructuration ;
 - des pertes de valeur d'actifs (y compris des écarts d'acquisition) ;
 - des litiges ou événements très inhabituels ;
 - des produits et charges financiers ;
 - des impôts ;
 - du résultat net des entreprises associées.

Les frais de recherche et développement sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) sont classées en charges opérationnelles.

Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe. Ils incluent principalement les plus ou moins-values de cession d'activités et de participations consolidées.

Autres produits et charges financiers

Cette rubrique intègre principalement les pertes et gains de change, les charges et produits financiers sur instruments financiers, et les autres charges et produits financiers divers.

Résultat par action

Le résultat de la période par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

NOTE 5 – Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles en valeurs nettes se décompose comme suit :

	Autres immobilisations incorporelles	Total
<i>(en K€uros)</i>		
Valeur brute	641	641
Amortissements et dépréciations cumulés	(637)	(637)
Valeur nette au 01/07/2021	4	4
Acquisitions		
Cessions		
Dotations aux amortissements	(1)	(1)
Reprises d'amortissements		
Pertes de valeur		
Variations de périmètre		
Ecarts de conversion		
Autres		
Valeur nette au 30/06/2022	3	3
Valeur brute	52	52
Amortissements et dépréciations cumulés	(49)	(49)

NOTE 6 – Droits d'utilisation des actifs loués

La variation nette des droits d'utilisation des actifs loués se décompose comme suit :

(en K€uros)	Total
Valeur brute	125
Amortissements et dépréciations cumulés	(62)
Valeur nette au 01/07/2021	63
Première application IFRS 16	
Acquisitions	
Cessions	
Dotations aux amortissements	(34)
Reprises d'amortissements	
Pertes de valeur	
Variations de périmètre	
Ecarts de conversion	
Autres	
Valeur nette au 30/06/2022	29
Valeur brute	125
Amortissements et dépréciations cumulés	(96)

NOTE 7 – Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles valeurs nettes se décompose comme suit :

(en K€uros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Total
Valeur brute	909	43 961	61 852	253	1 390	108 365
Amortissements et dépréciations cumulés		(26 886)	(38 108)	(199)		(65 193)
Valeur nette au 01/07/2021	909	17 075	23 744	54	1 390	43 172
Acquisitions					4 381	4 381
Cessions						
Dotations aux amortissements		(1 147)	(2 246)	(20)		(3 413)
Reprises d'amortissements						
Pertes de valeur						
Variations de périmètre						
Ecarts de conversion						
Autres		1 146	1 000		(2 146)	
Valeur nette au 30/06/2022	909	17 074	22 498	34	3 625	44 140
Valeur brute	909	45 107	62 811	218	3 625	112 669
Amortissements et dépréciations cumulés		(28 033)	(40 312)	(183)		(68 529)

NOTE 8 – Participations dans les entreprises associées

Ce poste correspond à la quote-part des capitaux propres consolidés de la Compagnie Internationale de Malteries (CIM) et de ses filiales au 30 juin 2022 comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'évolution du poste "participations dans les entreprises associées" s'analyse comme suit :

<i>(en K€uros)</i>	
Entreprises associées au 1er juillet 2021	96 053
Résultat des entreprises associées revenant à MFB	11 323
Dividendes distribués à MFB	
Écarts de conversion comptabilisés directement en capitaux propres	3 471
Entreprises associées au 30 juin 2022	110 847

Le bilan consolidé synthétique de la CIM au 30 juin 2022 établi selon les normes IFRS se présente comme suit :

<i>(en K€uros)</i>	
Actif	
Total immobilisations	141 404
Autres actifs non courants	124
Actifs courants	270 162
Total	411 690
Passif	
Capitaux propres du Groupe CIM (dont résultat part du Groupe 23 731 K€)	231 733
Participations ne donnant pas le contrôle	12 293
Emprunts et dettes assimilées non courants	0
Autres passifs non courants	19 873
Passifs courants	147 791
Total	411 690

Pour MFB la quote-part des capitaux propres de la CIM et ses filiales à l'issue de la période est :

231 733 K€ x 47,71 %	= 110 567 K€
Survaleur sur titres CIM acquis lors de périodes précédentes :	280 K€

Titres mis en équivalence au bilan de MFB :	110 847 K€

NOTE 9 – Actifs financiers non courants

La variation des actifs financiers non courants en valeurs nettes se décompose comme suit :

(en K€uros)	Titres de participation	Dépôts et cautionnements versés	Autres immobilisations financières	Total
Valeur brute	544	2	80	626
Amortissements et dépréciations cumulés				
Valeur nette au 01/07/2021	544	2	80	626
Acquisitions			17	17
Cessions				
Dotations aux provisions				
Reprises de provisions				
Pertes de valeur				
Variations de périmètre				
Ecarts de conversion				
Autres				
Valeur nette au 30/06/2022	544	2	97	643
Valeur brute	544	2	97	643
Amortissements et dépréciations cumulés				

Les titres immobilisés (non courants) correspondent à des participations en capital au sein des sociétés dans lesquelles le Groupe détient moins de 20 % du capital et n'exerce pas d'influence notable :

(en K€uros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette des titres	% d'intérêt	Derniers capitaux propres	dont résultat	Date clôture
SECOBRA RECHERCHES Centre de Bois Henry 78580 Maule	544		544	10,33%	36 498	2 853	30/06/2021
TOTAL	544		544				

NOTE 10 – Emprunts, Dettes financières, Concours bancaires, Dette nette

La variation des autres passifs financiers se décompose comme suit :

(en K€uros)	01/07/2021	Augmentation monétaire ou calculée	Diminution monétaire	Reclasst	Ecart de conversion	30/06/2022
Emprunts et dettes financières non courants						
TOTAL						
Emprunts courants et concours bancaires						
Intérêts courus non échus - passif						
Instruments de trésorerie - passif	35	0			89	124
TOTAL	35	0			89	124

L'endettement financier net est :

	01/07/2021	Variation globale de la période	Virement à moins d'un an des dettes non courantes	Incidence des variations des taux de change	Autres	30/06/2022
<i>(en K€uros)</i>						
Trésorerie Brute	151	(151)				0
Comptes courants actif vis à vis des sociétés liées Hors Groupe	78 668	(2 563)				76 105
Total de la Trésorerie et Equivalents de Trésorerie	78 819	(2 714)				76 105
Comptes courants passif vis à vis des sociétés liées Hors Groupe						
Total des dettes financières						
DETTE NETTE	78 819	(2 714)				76 105

Les comptes courants actif et passif vis à vis des sociétés liées Hors Groupe MFB, fonctionnent en pratique comme des comptes de trésorerie. Ils sont présentés de ce fait dans la partie Trésorerie du Tableau des Flux de Trésorerie.

NOTE 11 – Provisions

Les postes de provisions se décomposent comme suit :

	01/07/2021	Dot.	Rep. résult. Prov. utilisées	Comptab. directement en capitaux propres	30/06/2022
<i>(en K€uros)</i>					
Provisions pour retraites et engagements assimilés	998	33	(105)	(180)	746
Provisions pour restructurations > 1 an		192			192
Provisions pour litiges < 1 an		65			65
Provisions pour risques liés au personnel et autres organis	21		(21)		
Autres Provisions non courantes	21	257	(21)		257
Total provisions	1 019	290	(126)	(180)	1 003

NOTE 12 – Actifs et Passifs d'impôts différés comptabilisés au bilan

Les actifs et passifs d'impôts différés se présentent comme suit :

	ACTIFS		PASSIFS	
	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2021
<i>(impôts différés en K€uros)</i>				
Immobilisations corporelles				
Actifs financiers à la juste valeur	(22)	(6)		
Fournisseurs et autres créditeurs	(44)	(54)		
Provisions fiscales			7 263	5 868
Provisions non déductibles	(434)	(410)		
Ecart de conversion				
Autres éléments	(23)			
Déficits fiscaux reportables				
Compensation des IDA et IDP de même nature et de même terme	523	470	(523)	(470)
DETTES (CREANCES) FISCALES NETTES			6 740	5 398

Variation des différences temporelles en bases au cours de la période :

	30/06/2021	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé en cap. propres	30/06/2022
<i>(bases en K€uros)</i>				
Immobilisations corporelles				
Actifs financiers à la juste valeur	(22)	(64)		(86)
Effet application IFRIC21	(196)	20		(176)
Provisions réglementées	22 640	5 487		28 127
Provisions non déductibles	(1 544)	41	(180)	(1 683)
Ecart de conversion				
Autres éléments	(11)	30		19
Déficits fiscaux reportables				
TOTAL VARIATION BASES IMPOTS DIFFERES	20 867	5 514	(180)	26 201
Taux impôt	28,00%			25,00%
Effet impôt différé	5 844			6 550
Effet impôt différé loi de finances 2020 - baisse progressive taux impôt	(446)			190
Effet impôt différé	5 398	1 297	45	6 740

NOTE 13 – Information sectorielle

L'information sectorielle à fournir selon IFRS 8 est basée sur le reporting interne utilisé par les principaux décideurs opérationnels. Le Groupe n'a qu'une seule activité, l'information sectorielle est donc établie par zone géographique.

<i>(en K€uros)</i>	France	Union Européenne Hors France	Autres pays d'Europe	Reste du monde	Total
30/06/2022					
Chiffres d'affaires	93 272	3 190	2 104	3 922	102 488
Résultat opérationnel courant	4 770				4 770
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	11 323				11 323
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 381				4 381
Actifs sectoriels	285 667				285 667
30/06/2021					
Chiffres d'affaires	89 115	763	6	1 137	91 021
Résultat opérationnel courant	2 795				2 795
Quote-part de résultat dans les entreprises	16 423				16 423
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 026				3 026
Actifs sectoriels	243 586				243 586

La réconciliation entre la ligne "Vente " du compte de résultat et le "Chiffre d'affaires" se présente comme suit :

<i>(en K€uros)</i>	30/06/2022	30/06/2021
	(12 mois)	(12 mois)
Ventes	102 027	88 830
Produits compris dans les coûts logistique et distribution	369	456
Produits compris dans le coût de production	81	1 724
Produits compris dans les coûts administratifs et support à la production	11	11
MONTANT NET DU CA	102 488	91 021

NOTE 14 – Autres produits et charges opérationnels courants

Les postes des autres produits et charges opérationnels courants se décomposent comme suit :

<i>(en K€uros)</i>	30/06/2022	30/06/2021
Assurance, Pertes & Provisions clients	(12)	(3)
Autres	7 119	
TOTAL	7 107	(3)

Dans le cadre de la résiliation d'un contrat de fourniture de gaz naturel, le fournisseur a indemnisé la société Malteries Franco Belges à hauteur d'un montant de 7,1m€. Cette indemnité a été encaissée en décembre 2021 à hauteur de 1,7m€ et le solde en janvier 2022.

NOTE 15 – Autres produits et charges opérationnels non courants

Les postes des autres produits et charges opérationnels non courants se décomposent comme suit :

<i>(en K€uros)</i>	30/06/2022	30/06/2021
Autres produits et charges opérationnels non courants	(53)	(45)
Dotations et reprises except. sur immobilisations		(16)
TOTAL	(53)	(61)

NOTE 16 – Amortissements et dépréciations

Le poste d'amortissements et de dépréciations au compte de résultat se décompose comme suit :

<i>(en K€uros)</i>	30/06/2022	30/06/2021
Dotations aux amortissements et dépréciations immo. incorpore	(35)	(20)
Dotations aux amortissements et dépréciations immo. corporelle	(3 413)	(3 392)
TOTAL	(3 448)	(3 412)

Aucun indice de perte de valeur n'a été constaté sur l'exercice 2021/2022.

NOTE 17 – Impôts Sociétés

La charge d'impôt de la période du 01/07/2021 au 30/06/2022, qui s'élève à 1 297 K€, se répartit comme suit :

(en K€uros)	30/06/2022	30/06/2021
Impôts différés	(1 297)	(486)
Impôts sur les bénéfices		(1 417)
TOTAL	(1 297)	(1 903)

Le taux d'impôt de droit commun applicable au 30/06/2022 est de 26,5 %. Le taux d'impôt de droit commun applicable à l'exercice précédent était de 28 % et la société a été redevable de la contribution sociale qui représente 3,3 % de l'IS dû.

(en K€uros)	
Résultat net (gain)	15 305
Charge d'impôt comptabilisée	(1 297)
Résultat avant impôt	16 602
Taux d'impôt normal %	26,50%
Charge d'impôt théorique	(4 400)
Différences permanentes en résultat statutaire	41
Contribution complémentaire au taux de référence	
Effet impôt différé loi de finances 2020 - baisse progressive taux impôt	61
Impact lié aux stés mises en équivalence	3 001
Charge d'impôt réelle	(1 297)

NOTE 18 – Quote-part de résultat dans les entreprises associées

Le compte de résultat ci-dessous présente le résultat consolidé de la Compagnie Internationale de Malteries et de ses filiales, pour la période allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

(en K€uros)	30/06/2022	30/06/2021
Ventes	419 543	337 498
Coût de production et des ventes	(341 044)	(267 573)
Coûts logistique & distribution	(22 871)	(17 939)
Services et assimilés	56	53
Provisions sur stocks produits finis et en-cours	(6 397)	(133)
Coûts administratifs et support à la production	(8 113)	(7 635)
Autres charges et produits opérationnels	975	(10)
Résultat opérationnel courant	42 149	44 261
Autres produits et charges opérationnels non courants	(501)	(1 207)
Résultat opérationnel	41 648	43 054
Résultat des équivalents de trésorerie	565	231
Coût de l'endettement financier brut	(5 016)	(1 351)
Coût de l'endettement financier net	(4 451)	(1 120)
Autres produits et charges financiers	(5 549)	3 058
Résultat avant impôt	31 648	44 992
Charge d'impôt	(6 702)	(9 537)
Résultat après impôt	24 946	35 454
Part du Groupe	23 731	34 421
Part des participations ne donnant pas le contrôle	1 215	1 033

La société CIM et ses filiales sont consolidées par mise en équivalence. La société MFB possède 47,71 % des titres de la société CIM.

Pour MFB le résultat des sociétés mises en équivalence sur la période est :

23 731 K€ x 47,71 % 11 323 K€

NOTE 19 – Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie

(en K€uros)	30/06/2022	30/06/2021
Impact de la réévaluation des dettes fournisseurs		
Impact de la réévaluation des créances clients		
Quote-part de subvention virée au résultat	(66)	
Total	(66)	0

NOTE 20 – Variation du besoin de fonds de roulement

(en K€uros)	30/06/2022	30/06/2021
Stocks	(5 602)	3 247
Clients et débiteurs divers (*)	(23 453)	(1 051)
Fournisseurs et créditeurs divers (*)	18 549	(2 057)
Contrat de péréquation (cf Note 4)	2 171	2 001
TOTAL	(8 335)	2 140

(*) hors comptes courants présentés en trésorerie.

La variation du besoin de fonds de roulement au 30 juin 2022 s'explique de la manière suivante :

- Augmentation des stocks de matières premières (+ 3 M€) et de produits finis (+ 1,7 M€) essentiellement liée à un effet valeur du prix de l'orge et du malt ;
- Hausse des créances clients avec les parties liées (+ 11,8 M€, cf. note 21) et des créances liées aux contrats de cogénération avec des partenaires industriels ; L'impact du contrat de péréquation (cf note 4) sur la variation du besoin de fonds de roulement est de +2,2 M€ au 30/06/2022 contre +2 M€ au 30/06/2021.
- Augmentation des dettes fournisseurs hors groupe et avec les parties liées (+ 12,2 M€) en lien avec des accords spécifiques et ponctuels

NOTE 21 – Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés mères et leurs filiales,
- les sociétés associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont mises en équivalence.

Les transactions avec ces sociétés se font sur une base de prix de marché.

Les transactions réalisées avec les parties liées se décomposent comme suit :

(en K€uros)	30/06/2022	30/06/2021
Produits opérationnels	87 789	78 786
Charges opérationnelles	(34 854)	(26 667)
Autres produits financiers	588	114
Autres charges financières	(10)	(11)

Les créances et les dettes vis-à-vis des parties liées se décomposent comme suit :

<i>(en K€uros)</i>	30/06/2022	30/06/2021
Comptes courants - Actif	76 105	78 668
Clients et autres débiteurs	14 369	2 506
Dividendes à payer		
Fournisseurs et autres créditeurs	(4 316)	(2 241)

NOTE 22 – Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

NOTE 23 – Montant des engagements financiers

La société prend des engagements d'achat d'orge et de ventes de malt. Ces engagements ne sont pas communiqués car cette information serait de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux fondamentaux de la société.

Engagements donnés et reçus

Les engagements de médailles du travail sont désormais comptabilisés depuis le 30/06/2020.

Contrats de cogénération :

Dans le cadre de son activité, MFB a conclu plusieurs contrats de cogénération courant jusqu'en 2024 avec des partenaires industriels concernant la fourniture de chaleur pour ses unités de production de Saint Saulve, Brazey et Prouvy. MFB s'est engagée à verser des indemnités en cas de résiliation anticipée, d'un montant maximum de 1 552 K€ au 30/06/2022. La société mère de MFB, Malteries Soufflet s'est portée caution pour la totalité de cet engagement.

Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération ou avantage de toute nature n'a été versé durant l'exercice aux mandataires sociaux par les sociétés du Groupe Malteries Franco-Belges.

NOTE 24 – Gestion des risques

Le risque de change

Le Groupe Malteries Franco-Belges a choisi de couvrir, lorsque la législation et les marchés le permettent, les risques de change encourus sur les transactions courantes en devises étrangères.

Les instruments de couverture utilisés sont limités à des contrats de change à terme et à des options de change "vanille" ayant une maturité initiale généralement inférieure à un an.

Ces instruments dérivés ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque de liquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change, et au risque de taux font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction.

Dans les pays d'Europe de l'Est, le Groupe MFB couvre son risque de change également en utilisant des emprunts libellés dans la devise du contrat de vente de malt (USD et euros), qui lui permettent de financer les achats de matières premières. Ces emprunts n'étant pas documentés en couverture, ils peuvent générer des résultats de change importants.

Conformément à ses principes comptables (cf note 4), le Groupe comptabilise la juste valeur de ses instruments financiers en résultat financier.

Le Groupe a en revanche décidé de ne pas couvrir le risque de change sur les actifs immobilisés situés hors de France. Cette décision s'appuie sur les constats suivants :

- Compte tenu des marchés de la plupart des devises concernées, il est impossible de se couvrir sur de longues périodes. Dans le cas où cette couverture serait possible, son coût est prohibitif.
- La valeur de marchés des actifs immobilisés est à ce jour exprimée en monnaie forte, essentiellement euro ou dollar américain.

Cette politique peut avoir pour conséquence des gains ou pertes de change sur la partie des investissements financés par emprunt en devises fortes.

Le risque "matières"

Dans le cadre de ses activités, le Groupe Malteries Franco-Belges est exposé au risque de fluctuation du cours des matières premières. Afin de sécuriser la marge sur ses contrats de ventes de malt à terme fermes, le Groupe se couvre sur les prix d'achats d'orge futurs par le biais d'achats et ventes à terme de contrats futurs sur le MATIF et d'achats à terme de gré à gré de céréales (principalement de l'orge).

Afin de contrôler son exposition, un Comité de Gestion des Risques matières premières a été mis en place. Il se réunit de manière hebdomadaire en session limitée et mensuelle en session élargie. Les positions matières premières y sont ainsi analysées et les limites de positions revues en fonction de l'évolution des marchés.

Le risque pays

Le Groupe ne peut assurer que ses résultats financiers ne seraient pas significativement affectés par un bouleversement des conditions économiques, politiques, et réglementaires dans certains des pays où il est présent.

Le risque de contrepartie

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de contrepartie avec ses comptes clients et ses contreparties bancaires. Il pratique une sélection rigoureuse fondée sur les notations des agences de rating et l'étude des états financiers.

Le risque de contrepartie bancaire est lié aux encours d'instruments financiers (dépôts et instruments dérivés) et aux lignes de crédit contractées avec chaque banque. Selon sa politique financière, le Groupe ne peut conclure des instruments financiers qu'auprès de ses partenaires bancaires. Concernant les lignes de crédit, celles-ci sont réparties sur plusieurs banques pour éviter leur concentration.

NOTE 25 – Effectifs moyens

Les effectifs moyens employés sur la période par le Groupe se sont élevés à 104 personnes contre 102 personnes au 30/06/2021.

Par catégorie, la répartition est la suivante :

	Cadres	Techniciens et Maîtrise	Employés	Ouvriers	Total
MALTERIES FRANCO-BELGES	14	17	6	67	104
TOTAL	14	17	6	67	104

NOTE 26 – Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant dans le compte de résultat de la période est de 93 K€ au titre du contrôle légal des comptes (dont 50 K€ pour KPMG et 43 K€ pour Mazars) et de 19 K€ au titre des honoraires afférents aux autres services (dont 15 K€ pour KPMG et 4 K€ pour Mazars).

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2022**





KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex



Mazars
Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Malteries Franco-Belges S.A.

Siège social : Quai du Général Sarrail - 10400 Nogent-sur-Seine
Capital social : € 15 123 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2022

A l'Assemblée générale de la société Malteries Franco-Belges S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Malteries Franco-Belges S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Dépréciation des immobilisations corporelles

(Paragraphe « Dépréciation des immobilisations » et « Modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation » de la note « 4. Principes comptables » et de la note « 7. Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés)

Au 30 juin 2022, la valeur nette des immobilisations corporelles de la société Malteries Franco-Belges S.A. s'élève à 44 140 milliers d'euros sur un total bilan de 285 667 milliers d'euros et est principalement constituée des constructions, installations techniques, matériel et outillage.

Comme indiqué dans la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés, ces immobilisations corporelles, ayant une durée d'utilité déterminée, font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'il existe des indices objectifs de perte de valeur.

Dans le cas où il existe un risque de perte de valeur d'une immobilisation corporelle, sa valeur recouvrable est estimée :

- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de cession.
- La détermination de la valeur d'utilité repose sur des flux futurs de trésorerie nets, actualisés.
- Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation corporelle est supérieure à sa valeur recouvrable.

Risque identifié

Le risque que la valeur nette comptable de ces actifs excède leur valeur recouvrable et qu'une dépréciation ne soit pas comptabilisée au bilan constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison du recours important au jugement de la direction qu'implique la détermination de la valeur recouvrable.

Notre réponse à ce risque

Nous avons apprécié le caractère approprié des indices de perte de valeur définis par la direction et examiné les modalités et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer s'il existe un indice de perte de valeur.

Dépréciation des participations dans les entreprises associées

(Paragraphe « Dépréciation des participations dans les entreprises associées » et « Modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation » de la note « 4. Principes comptables » et de la note « 8. Participations dans les entreprises associées » de l'annexe aux comptes consolidés)

Au 30 juin 2022, la valeur nette des participations dans les entreprises associées de la société Malteries Franco-Belges S.A. s'élève à 110 847 milliers d'euros sur un total bilan de 285 667 milliers d'euros.

Les participations dans les entreprises associées de la société correspondent à la quote-part des capitaux propres consolidés de la société Compagnie Internationale de Malteries S.A. et de ses filiales au 30 juin 2022 comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Comme indiqué dans la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés, cette participation fait l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'il existe des indices objectifs de perte de valeur.

Dans le cas où il existe des indices objectifs de perte de valeur de ces participations, leur valeur recouvrable est estimée :

- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de cession.
- La détermination de la valeur d'utilité repose sur des flux futurs de trésorerie nets, actualisés.
- Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable de ces participations est supérieure à leur valeur recouvrable.

Risque identifié

Le risque que la valeur nette comptable de cette participation dans cette entreprise associée excède sa valeur recouvrable et qu'une dépréciation ne soit pas comptabilisée au bilan constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison du recours important au jugement de la direction qu'implique sa détermination.

Notre réponse à ce risque

Dans ce cadre, nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des indices de perte de valeur définis par la direction et examiné les modalités et les hypothèses retenues par celle-ci pour déterminer s'il existe un indice de perte de valeur. Nous avons notamment analysé la performance économique de cette entreprise associée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Malteries Franco-Belges S.A. par les Assemblées Générales du 28 novembre 2005 pour le cabinet KPMG Audit et du 21 novembre 2011 pour le cabinet Mazars.

Au 30 juin 2022, le cabinet KPMG Audit était dans la 17ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 11ème année, dont respectivement 17 et 11 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris la Défense, le 31 octobre 2022
KPMG S.A.

Courbevoie, le 31 octobre 2022
Mazars

Arnaud Rinn
Associé

Erwan Candau
Associé

ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE

AU 30 JUIN 2022



2050 - Bilan Actif

Exprimé en €

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/06/2022	30/06/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	51 794	48 772	3 022	
Fonds commercial	125 008	125 008		
Autres immobilisations incorporelles				3 626
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	908 695		908 695	908 695
Constructions	45 106 602	28 047 118	17 059 483	17 074 451
Installations techniques, matériel, outillage	62 811 591	40 318 052	22 493 539	23 745 354
Autres immobilisations corporelles	216 818	183 442	33 376	53 434
Immobilisations en cours	3 625 321		3 625 321	1 389 827
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	40 060 298		40 060 298	40 060 298
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	94 414		94 414	77 727
Autres immobilisations financières	2 100		2 100	2 100
ACTIF IMMOBILISE	153 002 642	68 722 393	84 280 249	83 315 513
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	11 109 546	531 524	10 578 023	7 323 311
En-cours de production de biens	1 952 603		1 952 603	1 487 182
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	11 031 405	65 793	10 965 613	9 108 859
Marchandises	24 698		24 698	
Avances et acomptes versés sur commandes	2 489		2 489	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	22 128 416		22 128 416	3 481 504
Autres créances	80 955 991		80 955 991	82 091 085
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	160		160	151 083
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	16 702		16 702	17 455
ACTIF CIRCULANT	127 222 010	597 316	126 624 694	103 660 479
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	6 558		6 558	858
TOTAL GENERAL	280 231 210	69 319 710	210 911 501	186 976 849

2051 - Bilan Passif

Exprimé en €

Rubriques	30/06/2022	30/06/2021
Capital social ou individuel (dont versé : 15 123 000)	15 123 000	15 123 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	14 396 872	14 396 872
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	469 307	469 307
Réserve légale	1 512 300	1 512 300
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	114 243 271	29 678 256
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(3 565 979)	84 565 014
Subventions d'investissement	43 318	15 042
Provisions réglementées	28 126 915	22 640 140
CAPITAUX PROPRES	170 349 003	168 399 932
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	257 130	20 650
Provisions pour charges	680 323	738 206
PROVISIONS	937 453	758 856
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	40 659	58 966
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 662 304	14 411 331
Dettes fiscales et sociales	2 652 749	1 953 120
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 773 494	677 152
Autres dettes	112 916	710 875
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	5 485	5 378
DETTES	36 247 608	17 816 822
Ecart de conversion passif	3 377 437	1 240
TOTAL GENERAL	210 911 501	186 976 849

2052 - Compte de résultat

Exprimé en €

Rubriques	France	Exportation	30/06/2022	30/06/2021
Ventes de marchandises	687 099	333 806	1 020 905	1 153 130
Production vendue de biens	94 217 921	6 590 154	100 808 075	87 665 841
Production vendue de services	8 437 945		8 437 945	2 200 890
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	103 342 965	6 923 960	110 266 925	91 019 861
Production stockée			2 412 666	(3 452 760)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			87 030	1 000
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			125 358	219 034
Autres produits			33 941	13 545
PRODUITS D'EXPLOITATION			112 925 920	87 800 680
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			953 242	1 142 913
Variation de stock (marchandises)			(15 648)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			77 564 007	57 951 296
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(3 396 675)	(214 351)
Autres achats et charges externes			25 599 815	15 984 022
Impôts, taxes et versements assimilés			982 924	1 366 559
Salaires et traitements			3 988 972	3 816 965
Charges sociales			1 761 653	1 681 740
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 433 168	3 412 433
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			225 574	8 411
Dotations aux provisions			239 017	78 870
Autres charges			235 837	9 587
CHARGES D'EXPLOITATION			111 571 885	85 238 444
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 354 036	2 562 236
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			71 313	84 985 750
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			587 832	129 396
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			10 444	1 398
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			669 589	85 116 544
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			13 014	11 330
Différences négatives de change			14 998	6 268
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			28 012	17 598
RESULTAT FINANCIER			641 577	85 098 946
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 995 613	87 661 181

2053 - Compte de résultat (suite)

Exprimé en €

Rubriques	30/06/2022	30/06/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	32	34
Produits exceptionnels sur opérations en capital	56 302	2 017
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 302 584	1 140 742
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 358 917	1 142 793
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	65 065	27 339
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	6 833 708	2 758 744
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 898 773	2 786 083
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(5 539 856)	(1 643 290)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	21 736	35 534
Impôts sur les bénéfices		1 417 343
TOTAL DES PRODUITS	114 954 427	174 060 017
TOTAL DES CHARGES	118 520 406	89 495 003
BENEFICE OU PERTE	(3 565 979)	84 565 014

MALTERIES FRANCO BELGES

QUAI GENERAL SARRAIL
10400 NOGENT SUR SEINE

COMPTES ANNUELS AU 30/06/2022

Exprimés en Milliers d'Euros



MALTERIES FRANCO BELGES

Table des matières

Note préliminaire	4
1. Faits marquants sur l'exercice	4
2. Changement de méthode comptable	5
3. Principes, règles et méthodes comptables	5
3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles	5
3.2 Dépréciation des actifs	6
3.3 Immobilisations financières	6
3.4 Stocks et en-cours	7
3.5 Créances	7
3.6 Opérations sur les marchés à terme.....	7
3.7 Disponibilités et valeurs mobilières	7
3.8 Subventions d'investissement	8
3.9 Provisions réglementées.....	8
3.10 Provisions pour engagements de retraites et avantages similaires.....	8
3.11 Autres provisions pour risques et charges.....	8
3.12 Risque de taux de change.....	9
3.13 Emprunts et dettes	9
3.14 Accord de péréquation	10
4 Notes sur le bilan	11
4.1 Immobilisations incorporelles.....	11
4.1.1 <i>Variation des valeurs brutes</i>	11
4.1.2 <i>Variation des amortissements</i>	11
4.2 Immobilisations corporelles	12
4.2.1 <i>Variation des valeurs brutes</i>	12
4.2.2 <i>Variation des amortissements</i>	13
4.3 Immobilisations financières	13
4.3.1 <i>Tableau des variations des valeurs brutes et des provisions</i>	13
4.4 Tableau des filiales et participations	14
4.4.1 <i>Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations</i>	14
4.5 Créances et dettes rattachées à des effets de commerce	15
4.6 Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice	15
4.7 Produits à recevoir	16



MALTERIES FRANCO BELGES

4.8	Charges constatées d'avance.....	16
4.9	Capitaux Propres	17
4.10	Provisions réglementées.....	18
4.11	Provisions pour risques et charges	18
4.12	Provisions pour engagements de retraite et avantages similaires	19
4.13	Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice.....	20
4.14	Charges à payer.....	21
4.15	Produits constatés d'avance	22
4.16	Ecarts de conversion	22
5	Notes sur le compte de résultat.....	23
5.1	Ventilation du chiffre d'affaires.....	23
5.2	Transferts de charges	23
5.3	Effectifs.....	24
5.4	Résultat exceptionnel	25
5.5	Impôt sur les bénéfices.....	26
5.5.1	<i>Ventilation de l'impôt sur les bénéfices</i>	26
5.5.2	<i>Situation fiscale latente</i>	27
5.5.3	<i>Incidence des évaluations fiscales dérogatoires</i>	28
6	Autres informations	29
6.1	Identité de la société consolidant les comptes	29
6.2	Rémunérations allouées aux membres des organes d'Administration et de Direction.....	29
6.3	Autres engagements donnés.....	30
6.4	Engagements reçus.....	30
6.5	Parties liées	30
7	Evènements postérieurs à la clôture	30

MALTERIES FRANCO BELGES

Note préliminaire

Annexe relative aux comptes sociaux de la société : **MALTERIES FRANCO BELGES** arrêtés au **30/06/2022**, qui fait apparaître un résultat de **-3 566 K€** et un total bilan de **210 912 K€**.

Les comptes de la société : **MALTERIES FRANCO BELGES** sont établis conformément au règlement ANC 2014-03 et ses règlements modificatifs ultérieurs et à la réglementation comptable française en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice clos au **30/06/2022** sont identiques à ceux de l'exercice clos au **30/06/2021**.

Les états financiers de la société sont présentés en K€uros.

1. Faits marquants sur l'exercice

Covid-19

L'évènement Covid-19 n'a pas eu d'effet significatif sur l'activité de la société.

Acquisition par INVIVO

MFB est détenue à 92,33% par Malteries Soufflet et détient 47,71% de la CIM

Le 9 décembre 2021 InVivo finalise l'acquisition à 100% du Groupe Soufflet, groupe familial agroalimentaire. Ce rapprochement, annoncé le 13 janvier 2021 et formalisé par un accord en mai 2021, a reçu l'approbation des différentes autorités de la concurrence compétentes, au niveau européen et international.

Le groupe InVivo dispose dès lors d'une taille critique qui le place comme l'un des tout premiers leaders européens agricoles avec un chiffre d'affaires de près de 10 milliards d'euros, dont environ la moitié réalisée en France, et un effectif de plus de 13 000 salariés, dont près de 10 000 en France. Implanté dans 35 pays, il regroupe plus de 90 sites industriels, dont 63 en France.

Cette opération a été financée sur les fonds propres du groupe ainsi qu'avec le soutien des partenaires financiers de long-terme d'InVivo qui témoignent ainsi de leur confiance dans la combinaison réussie et la force que représente le nouvel ensemble pour porter la stratégie d'InVivo.



MALTERIES FRANCO BELGES

Changement d'ERP

MFB a changé de système d'information (ERP). Le transfert sous SAP a eu lieu en octobre 2021. L'investissement et les coûts de déploiement sont portés par le groupe qui refacturera à MFB une redevance d'utilisation tant qu'elle utilisera le système. SAP sera déployé dans les filiales de la CIM en plusieurs vagues prévues sur au moins 3 ans, elles seront facturées d'une redevance d'utilisation.

Conflit en Ukraine

Slavuta Malt House (SMH), filiale en Ukraine, a été affectée par le conflit avec la Russie. Elle a subi quelques semaines d'interruption d'activité, mais étant situé à l'ouest du pays, elle a pu redémarrer sans avoir subi de dommage et reprendre la livraison de ses clients. Le conflit n'a pas de conséquences significatives sur les comptes de MFB.

2. Changement de méthode comptable

Néant

3. Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Sont comptabilisées en immobilisation, les dépenses encourues qui satisfont aux critères suivants :

- le bien est détenu par l'entité soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit à des fins administratives,
- la durée d'utilisation prévisionnelle excède un exercice,
- la dépense réalisée générera des avantages économiques futurs pour l'entité.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production conformément au règlement ANC n°2014-03 Art 213-1 du 5 juin 2014.

Les frais de recherche et développement ne font pas l'objet d'une activation. Les coûts sont directement comptabilisés en charges sur l'exercice.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) sont comptabilisés directement en charges.

Les coûts d'emprunt finançant l'acquisition ou la production d'un actif sont comptabilisés en charges.



MALTERIES FRANCO BELGES

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction des durées de vie estimées des biens :

	Durée d'amortissement
Logiciels	3 à 10 ans
Constructions	10 à 50 ans
Agencements et Installations	5 à 45 ans
Installations techniques, mat. Outillage	4 à 50 ans
Matériel de transport	3 à 25 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

Les fonds de commerce ont une durée d'utilisation non limitée. Ils ne font pas l'objet d'amortissement.

3.2 Dépréciation des actifs

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée au moins une fois par an.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable des actifs immobilisés à leur valeur actuelle. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale (valeur de marché) ou de la valeur d'usage. La valeur d'usage correspond à la valorisation par la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés et estimés à la clôture (méthode *Discounted Cash-Flow*).

Ces flux sont estimés sur la base des comptes de résultats prévisionnels sur 6 ans et d'un compte de résultat normatif projeté à l'infini.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

Une immobilisation destinée à être vendue, ou dont le potentiel est significativement dégradé, fait l'objet d'un test de dépréciation à son seul niveau.

3.3 Immobilisations financières

Les titres de participation et les titres immobilisés sont évalués au prix d'achat, hors frais d'acquisition, la société ayant opté pour leur comptabilisation en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'achat, une dépréciation est comptabilisée. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité déterminée en fonction de l'actif net réévalué, de la rentabilité et des perspectives d'avenir.



MALTERIES FRANCO BELGES

3.4 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, de marchandises et autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Les produits fabriqués et les en-cours de production sont valorisés à leur coût de production.

Les dépréciations nécessaires sont constituées pour couvrir les risques d'obsolescence ou de pertes à terminaison en fonction du prix de vente ou de l'évolution des cours.

3.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice. Les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écarts de conversion actif ou passif.

Les écarts de change constatés lors du règlement des créances sont comptabilisés en compte de résultat, en résultat d'exploitation s'ils se rapportent à une créance de nature commerciale, et en résultat financier s'ils se rapportent à une créance de nature financière.

Certaines créances sont dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Ces dépréciations sont calculées au cas par cas.

3.6 Opérations sur les marchés à terme

Les contrats d'achats à terme ferme et optionnels sur marché organisé ou de gré à gré permettent de couvrir les prix d'achats et de ventes futurs de matières premières. Ces opérations sont qualifiées de couverture sur le plan comptable.

Les dérivés de couverture constituent des engagements hors bilan pour la partie non dénouée. Les gains et pertes réalisés sur ces contrats et options sont rapportés au compte de résultat sur la durée de vie de l'élément couvert de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur cet élément.

Pour des raisons stratégiques, leurs volumes et leurs montants sont confidentiels.

3.7 Disponibilités et valeurs mobilières

Les disponibilités en caisse ou en banque sont évaluées à leur valeur nominale. Les valeurs mobilières sont évaluées à leur valeur historique et dépréciées le cas échéant.

MALTERIES FRANCO BELGES

3.8 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont amorties en produits exceptionnels, au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles ont permis d'acquérir.

3.9 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres de la société.

Elles sont constituées en fonction des textes du CGI les régissant.

3.10 Provisions pour engagements de retraites et avantages similaires

Les engagements sont évalués selon la méthode des unités projetées conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013, modifié le 5 novembre 2021.

Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires, de l'ancienneté à cette date, des facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ en retraite. Le coût annuel du régime représente le coût attribuable à une année de service additionnelle pour chacun des participants.

Les charges enregistrées au titre des régimes à prestations définies correspondent à la somme du coût des services acquis sur l'année, de la désactualisation des engagements et de l'amortissement des écarts actuariels, nette du rendement des actifs du régime.

La société a opté pour la méthode dite du "Corridor" selon laquelle seuls les écarts actuariels représentant plus de 10% des engagements ou des placements sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés.

3.11 Autres provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les obligations à l'égard de tiers sans contreparties équivalentes attendues de ce tiers, et que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisées quant à leur objet, mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains. Elles ont été évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la ressource nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Dans ce cadre, les contrats déficitaires non entièrement exécutés à la date d'arrêté font l'objet d'une provision, calculée contrat par contrat. Il n'y a pas de compensation entre les contrats bénéficiaires et les contrats déficitaires. Les stocks dédiés à ces contrats pour lesquels une perte de valeur est survenue sont dépréciés. En cas d'insuffisance de ces stocks, une provision pour risques et charges est comptabilisée.

MALTERIES FRANCO BELGES

3.12 Risque de taux de change

Malteries Franco Belges confie à Soufflet Finances la contractualisation des dérivés à terme fermes et optionnels, en couverture de ses opérations en devises.

Les variations de valeurs des dérivés qualifiés de couverture, ne sont pas comptabilisées au bilan, sauf si leur reconnaissance permet d'assurer un traitement symétrique avec l'élément couvert.

Les gains et pertes (latents et réalisés) sont reconnus en résultat dans la même rubrique du compte de résultat que celui de l'élément couvert, et de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur cet élément.

Les variations de valeur des dérivés en position ouverte isolée sont comptabilisées au bilan, en contrepartie de comptes transitoires. Les pertes et gains dénoués sont comptabilisés en résultat financier. Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risques en résultat financier.

Au 30 Juin 2022, les caractéristiques des portefeuilles des dérivés en cours sont détaillées dans le tableau ci-après :

Type	Devises	Nominal (k€)	Juste valeur (k€)	Sous-jacent
Forward	EUR/USD	978	124	Chiffres d'affaires
		978	124	

3.13 Emprunts et dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours du change à la clôture de l'exercice. Les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écarts de conversion actif ou passif.

Les écarts de change constatés lors du règlement des dettes sont comptabilisés en compte de résultat, en résultat d'exploitation s'ils se rapportent à une dette de nature commerciale, et en résultat financier s'ils se rapportent à une dette de nature financière.

MALTERIES FRANCO BELGES

3.14 Accord de péréquation

Un accord de péréquation entre les sociétés Malteries-Franco-Belges et Malteries Soufflet permet de faire jouer pleinement les synergies et d'optimiser la logistique. Afin de répartir équitablement le résultat entre ces deux sociétés, la marge brute économique est répartie entre elles au prorata des quantités vendues.

La marge brute économique correspond à la marge brute de chaque société (ventes moins achats et frais sur ventes) diminuée des frais financiers liés à l'exportation (sur stock, crédits clients et fournisseurs) et des autres éléments d'exploitation relatifs à la commercialisation des produits.

Le produit ou la charge en résultant est enregistré en chiffres d'affaires pour Malteries-Franco-Belges

MALTERIES FRANCO BELGES

4 Notes sur le bilan**4.1 Immobilisations incorporelles***4.1.1 Variation des valeurs brutes*

	Au 30/06/2021	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions et mises au rebuts	Autres (fusions, apports, ...)	Au 30/06/2022
Frais d'établissement et de développement						
Autres postes d'immobilisation incorporelles	766			589		177
Total Incorporels	766	0	0	589	0	177

4.1.2 Variation des amortissements

	Au 30/06/2021	Dotations	Diminutions ou reprises	Autres (fusions, apports,...)	Au 30/06/2022
Frais d'établissement et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	762	1	589		174
Total Amortissements Incorporels	762	1	589	0	174

MALTERIES FRANCO BELGES

4.2 Immobilisations corporelles

4.2.1 Variation des valeurs brutes

	Au 30/06/2021	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions et mise au rebuts	Autres (fusions, apports,...)	Au 30/06/2022
Terrains	909					909
Constructions sur sol propre	30 742		390			31 132
Constructions sur sol d'autrui						
Constructions installations, agencements.....	13 219		756			13 974
Installations générales et agencements						
Installations techniques, matériels et outillages	61 853		1 028	70		62 812
Matériel de transport	84			7		77
Matériel de bureau et informatique, mobilier	169		-28	1		140
Emballages récupérables et divers						
Total Corporels	106 976	0	2 146	78	0	109 044
Immobilisations corporelles en cours	1 390	4 381	2 146			3 625
Total En-cours Corporels	1 390	4 381	2 146	0	0	3 625
Acomptes						
TOTAL	108 366	4 381	296	78	0	112 669

MALTERIES FRANCO BELGES

4.2.2 Variation des amortissements

	Au 30/06/2021	Dotations	Diminutions ou reprises	Autres (fusions, apports,...)	Au 30/06/2022
Terrains					
Constructions	26 886	1 161			28 047
Installations générales et agencements					
Installations techniques, matériels et outillages	38 108	2 252	41		40 318
Matériel de transport	68	4	7		65
Matériel de bureau informatique, mobilier	131	16	29		118
Emballages récupérables et divers					
Total Amortissements Corporels	65 193	3 433	77	0	68 548

4.3 Immobilisations financières

4.3.1 Tableau des variations des valeurs brutes et des provisions

	Valeur Brute au 30/06/2021	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 30/06/2022	Provisions	Valeur Nette au 30/06/2022
Autres participations	40 060			40 060		40 060
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	80	17		97		97
TOTAL	40 140	17	0	40 157	0	40 157

MALTERIES FRANCO BELGES

4.4 Tableau des filiales et participations

4.4.1 Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

Filiales et participations	Informations financières				
	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis	Montants des cautions et avals donnés	Dividendes encaissés par la société
Filiales					
Participations					
• CIE internationale de Malteries	39 516	39 516			
• SECOBRA	544	544			71

MALTERIES FRANCO BELGES

4.5 Créances et dettes rattachées à des effets de commerce

Effets de commerce	Au 30/06/2022	Au 30/06/2021
Créances clients et comptes rattachés	531	316
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	0

4.6 Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Rubriques et postes	Montant brut	Echéance	
		A 1 an au +	A + d'1 an
<u>Créances de l'actif immobilisé :</u>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	94		94
Autres	2		2
<u>Créances de l'actif circulant :</u>			
Créances clients et comptes rattachés	22 128	22 128	
Personnel et organismes sociaux	3	3	
Etat	2 432	2 432	
Autres créances	78 521	78 521	
Charges constatées d'avance	17	17	
Total	103 198	103 101	96

MALTERIES FRANCO BELGES

4.7 Produits à recevoir

Détail des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Au 30/06/2022	Au 30/06/2021
FAE Péréquation	2 755	584
FAE cogénération	5 100	0
FAE Divers	8	0
AAR divers	0	31
AAR Chaleur TICGN	0	215
AAR CSPE st Agri 2012 à 2015	262	262
Contentieux CSPE 2012 à 2015	69	69
PAR TICGN	571	1 369
PAR TICFE 21/22	60	57
PAR Formation Professionnelle	0	24
PAR Taxe apprentissage	2	5
Total	8 827	2 616

4.8 Charges constatées d'avance

Détail des charges constatées d'avance	Au 30/06/2022	Au 30/06/2021
Location	11	12
Abonnement Euronext services bancaires	3	2
Médecine du travail	3	2
Cotisations syndicales	0	1
Total	17	17

MALTERIES FRANCO BELGES

4.9 Capitaux Propres

Le Capital Social de MALTERIES FRANCO BELGES est composé de 495 983 actions ordinaires d'une valeur nominale de 30.49 €.

Variation des Capitaux Propres :

	Capital Social	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subv. d'invest.	Provisions règlement.	Capitaux propres
Au 30/06/2021	15 123	14 397	31 660		84 565	15	22 640	168 400
Augmentation de capital								
Diminution de capital								
Affectation du résultat de l'exercice précédent			84 565		-84 565			0
Distribution de dividendes								
Résultat de l'exercice					-3 566			-3 566
Subventions d'investissement						28		28
Provisions réglementées							5 487	5 487
Au 30/06/2022	15 123	14 397	115 756		-3 566	43	28 127	170 349

MALTERIES FRANCO BELGES

4.10 Provisions réglementées

	Au 30/06/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 30/06/2022
Provisions pour investissement					
Provisions pour hausse de prix	810	4 720			5 530
Amortissements dérogatoires	21 830	2 049	1 282		22 597
Autres provisions réglementées					
Totaux	22 640	6 769	1 282		28 127

4.11 Provisions pour risques et charges

	Au 30/06/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 30/06/2022
<u>Provisions pour risques :</u>					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour pertes sur marchés à terme					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Autres provisions pour risques	20	257	20		257
<u>Provisions pour charges :</u>					
Pour pensions et obligations similaires	727	43	104		667
Pour impôts					
Pour gros entretiens					
Autres provisions pour charges (MDT)	11	4	2		13
Totaux	759	304	126		937

MALTERIES FRANCO BELGES

4.12 Provisions pour engagements de retraite et avantages similaires

Indemnités de fin de carrière

La provision pour indemnités de fin de carrière a été projetée au 30 juin 2022 en retenant les hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite entre 60 et 64 ans selon la catégorie à laquelle appartient chaque salarié
- Prise en compte des départs programmés entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022
- Le taux d'actualisation retenu correspond au taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone Euro et d'une durée de plus de 10 ans au 30/06/2022, soit 3,00%
- Taux de rotation : une étude des sorties par âge et par cause de sortie a été réalisée sur les trois derniers exercices. Le taux de rotation retenu ne tient compte que des démissions.
- Taux d'augmentation des salaires : le taux d'augmentation des salaires retenu est de 2.5 % pour toutes les catégories de salariés
- Tables de mortalité : les tables INSEE 15/17 Masculine et Féminine ont été retenues
- Taux de charges sociales : correspond aux taux de charges en vigueur au 30/06/2022

Le montant des engagements pour indemnités de fin de carrière est de 732 k€ provisionné à hauteur de 667 k€ du fait de l'application de la méthode du corridor.

L'écart de 65 k€ s'explique comme suit :

Services passés non reconnus	47
Ecarts actuariels non reconnus	18

MALTERIES FRANCO BELGES

4.13 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Rubriques et postes	Montant brut	Echéance		
		A 1 an au +	A + d'1 an et 5 ans plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 662	31 662		
Dettes sociales	1 290	1 290		
Dettes fiscales	1 363	1 363		
Dettes sur immobilisations	1 773	1 773		
Groupes et associés	75	75		
Autres dettes	79	79		
Produits constatés d'avance	5	5		
Total	36 248	36 248		

MALTERIES FRANCO BELGES

4.14 Charges à payer

Détail des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Au 30/06/2022	Au 30/06/2021
Cap matières premières	5 397	1 733
EMEF Manuel	322	0
EMEF semifinis Negoce	167	0
EMEF achats non stockés	659	303
EMEF emballages	106	0
Cap sous-traitance	0	31
Cap mat et fournitures	1500	742
Cap divers	6	5
Cap Personnel exterieur	94	77
Cap courtage et honoraires	86	81
Cap surestaries	0	97
Cap cotisations Professionnelles	147	198
Fournisseurs immobilisations	1 324	384
AAE Cogénération TICGN	0	572
Provision congés à payer	529	489
Provision primes sur objectifs	94	18
Provision participation salariés	20	33
Provision primes fin d'année	200	185
Provision ind non concurrence	0	14
Provision RTT	74	77
Formation Professionnelle	4	0
Provision organic	87	57
Cap taxe foncière	263	252
Cap CET	132	168
Cap exceptionnelle	25	0
Total	11 236	5 516

MALTERIES FRANCO BELGES

4.15 Produits constatés d'avance

Détail des produits constatés d'avance	Au 30/06/2022	Au 30/06/2021
Location antenne st saulve	5	5
Total	5	5

4.16 Ecart de conversion

Postes concernés	Ecart de conversion actif				Ecart de conversion passif
	Ecart de conversion actif	Couverture	Provisions pour risques	Net	
Acomptes sur immobilisations				0	
Prêts				0	
Autres créances immobilisées				0	
Créances d'exploitation				0	7
Créances diverses				0	
Dettes financières				0	
Dettes d'exploitation				0	
Dettes sur immobilisations				0	
Total	0	0	0	0	7

MALTERIES FRANCO BELGES

5 Notes sur le compte de résultat

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Par secteur d'activité	Chiffre d'affaires		Au 30/06/2022	Au 30/06/2021	%
	France	Export			
Malteries	103 343	6 924	110 267	91 020	12%
Totaux	103 343	6 924	110 267	91 020	12 %

5.2 Transferts de charges

Nature des transferts de charges	Au 30/06/2022	Au 30/06/2021
Transfert de charges Formation	17	25
Transfert charges Exploitation Personnel	1	0
Total	18	25

MALTERIES FRANCO BELGES

5.3 Effectifs

Effectifs moyens	Au 30/06/2022	Au 30/06/2021
Cadres	14	11
Agents de Maîtrise	17	13
Employés	6	6
Ouvriers	67	73
Personnel extérieur mis à disposition		
Total	104	208

A partir de l'exercice clos au 30/06/2017, les effectifs sont déterminés conformément à l'article D 123-200 du Code de commerce.

MALTERIES FRANCO BELGES

5.4 Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels	Au 30/06/2022	Au 30/06/2021
Reprise amortissements dérogatoires	1 282	1 141
Quote-part subvention Pithiviers	57	2
Reprise provision salarié Joubert	21	
Total	1 359	1 143

Charges exceptionnelles	Au 30/06/2022	Au 30/06/2021
Remboursement subvention AESN	40	
Transaction DGCCRF Prouvy	25	
Amortissement Dérogatoires	2 049	2 508
Provision PHP	4 720	215
Provision pour risque pollution Rivière	50	
Provision pour risque DREAL St Saulve	15	
Démolition Touraille	0	26
Divers + prud'homme	0	23
Mise au rebut	0	16
Total	6 899	2 788

MALTERIES FRANCO BELGES

5.5 Impôt sur les bénéfices*5.5.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices*

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	1 996	1 533	1 996
Résultat exceptionnel	-5 540	-1 523	-5 540
Participation des salariés	22	-10	22
Total	-3 566	0	-3 566

MALTERIES FRANCO BELGES

5.5.2 Situation fiscale latente

	Au 30/06/2022	Au 30/06/2021
Charges non déductibles temporairement :		
• Contribution sociale de solidarité	-87	-57
• Participation des salariés	-24	-40
• Provisions pour retraites	-607	-727
• Congés à Payer	-529	-463
• Intérêts de retard	0	-11
• Dépréciation stock s/contrat déficitaires	-111	0
• Contrats déficitaires	-192	0
• Subventions d'investissement	43	15
Provisions réglementées		
• PHP	5 530	810
• Amortissements dérogatoires	22 597	21 830
Produits non taxables temporairement		
• Plus-values de fusion		
Produits imposés fiscalement et non comptabilisés		
• Diff Eval IF couverture Exploit Passif	0	0
• Ecart de conversion passif	-7	-1
• Indemnités Résiliation Gaz	-3 371	0
Charges déduites fiscalement et non comptabilisées		
• Diff Eval IF couverture Exploit Actif	7	1
• Ecart de conversion Actif	0	0
Total Décalages certains ou éventuels	23 249	21 357
Déficits reportables	0	0
Base fiscale latente	23 249	21 357
Taux d'imposition de droit commun + contributions	26.5%	28 %
Accroissement (+) ou Allègement (-) futur d'impôt	6 161	5 980

MALTERIES FRANCO BELGES

5.5.3 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Rubriques	Dotations	Reprises	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE Impôt sur les bénéfices			-3 566
RESULTAT AVANT IMPOT			-3 566
Provisions sur immobilisations Provisions relatives aux stocks Provisions sur autres actifs Amortissements dérogatoires Provision PHP Provisions spéciales réévaluation Plus-values réinvesties	2 049 4 720	1 282	
PROVISIONS REGLEMENTEES	6 769	1 282	5 487
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES	0	0	0
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			1 921

MALTERIES FRANCO BELGES

6 Autres informations

6.1 Identité de la société consolidant les comptes

Les comptes de la société sont inclus dans les comptes consolidés des sociétés ci-après :

Société consolidante	Siège Social	N° Siren	Méthode
Malteries Franco-Belges	Nogent-sur-Seine	552 121 816	Mise en équivalence
UNION INVIVO	Paris	775 690 191	Intégration globale

6.2 Rémunérations allouées aux membres des organes d'Administration et de Direction

La rémunération des organes de Direction n'est pas fournie car cela permettrait d'identifier la situation d'un membre déterminé.



MALTERIES FRANCO BELGES

6.3 Autres engagements donnés

	Au 30/06/2022	Au 30/06/2021
Garanties de passif données	29	29
Subventions à reverser éventuellement	0	0
Indemnités de résiliation Cogénération	1 552	2 280

La société a conclu trois contrats de cogénération courants jusqu'en 2024 par lesquels elle s'engage à des prélèvements de chaleur de 31 355 MWh par an.

Par ailleurs en cas de résiliation anticipée, la société aurait à verser des indemnités d'un montant total de 1 552 K€.

Les engagements pris par la société sont garantis par une caution de Malteries Soufflet.

A compter du 01/07/19, les engagements de médailles du travail sont désormais comptabilisés en provisions pour risques et charges (cf § 4.11).

6.4 Engagements reçus

	Au 30/06/2022	Au 30/06/2021
Créances garanties par des suretés réelles	1 581	2 309
Avals, cautions et garanties reçus		
Garanties de passif reçues		
Abandons de créances avec clause de retour à meilleur fortune		
Autres		

6.5 Parties liées

Aucune transaction significative conclue à des conditions anormales de marché n'a été identifiée.

7 Evènements postérieurs à la clôture

Néant

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2022**





KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

mazars

Mazars
Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Malteries Franco-Belges S.A.

Siège social : Quai du Général Sarrail - 10400 Nogent-sur-Seine
Capital social : € 15 123 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2022

A l'Assemblée générale de la société Malteries Franco-Belges S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Malteries Franco-Belges S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciation des immobilisations corporelles (paragraphe 3.2 « Dépréciation des actifs » de la note 3 « Principes, règles et méthodes comptables » et de la note 4.2 « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes annuels)

Au 30 juin 2022, la valeur nette des immobilisations corporelles de la société Malteries Franco-Belges S.A. s'élève à 44 120 milliers d'euros sur un total bilan de 210 912 milliers d'euros.

Les immobilisations corporelles de la société correspondent essentiellement aux constructions, installations techniques, matériel et outillage.

La note 3.2 de l'annexe aux comptes annuels précise que les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur d'usage est déterminée selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés et estimés à la clôture de l'exercice.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation corporelle est supérieure à sa valeur actuelle.

Risque identifié

Le risque que la valeur nette comptable des actifs corporels excède leur valeur actuelle et qu'une dépréciation ne soit pas comptabilisée au bilan constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison du recours important au jugement de la direction qu'implique la détermination de la valeur actuelle.

Notre réponse

Dans ce cadre, nos travaux ont consisté à analyser la performance économique de la société pour apprécier l'existence ou non d'une perte de valeur au cours de l'exercice.

Dépréciation des titres de participation (paragraphe 3.3 « Immobilisations financières » de la note 3 « Principes, règles et méthodes comptables » et de la note 4.3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels)

Au 30 juin 2022, la valeur nette des titres de participation de la société Malteries Franco-Belges S.A. s'élève à 40 060 milliers d'euros sur un total bilan de 210 912 milliers d'euros.

Les titres de participation de la société correspondent essentiellement à la participation dans la société Compagnie Internationale de Malteries S.A.

La note 3.3 de l'annexe aux comptes annuels indique que la valeur nette comptable des titres de participation est comparée à leur valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité déterminée en fonction de la quote-part des capitaux propres, de l'actif net réévalué, de la rentabilité et des perspectives d'avenir.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable des titres de participation est supérieure à sa valeur d'inventaire.

Risque identifié

Le risque que la valeur nette comptable de ces titres de participation excède sa valeur d'inventaire et qu'une dépréciation ne soit pas comptabilisée au bilan constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison du recours important au jugement de la direction qu'implique sa détermination.

Notre réponse

Dans ce cadre, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent la valeur d'inventaire. Compte tenu des performances économiques de la société Compagnie Internationale de Malteries S.A. et de ses filiales, nos travaux ont consisté à revoir la quote-part détenue par votre société dans les capitaux propres de la société Compagnie Internationale de Malteries S.A. au 30 juin 2022.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Malteries Franco-Belges S.A. par les Assemblées Générales du 28 novembre 2005 pour le cabinet KPMG Audit et du 21 novembre 2011 pour le cabinet Mazars.

Au 30 juin 2022, le cabinet KPMG Audit était dans la 17^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 11^{ème} année, dont respectivement 17 et 11 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris la Défense, le 31 octobre 2022
KPMG S.A.

Courbevoie, le 31 octobre 2022
Mazars

Arnaud Rinn
Associé

Erwan Candau
Associé

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES AU 30 JUIN 2022**



MALTERIES FRANCO-BELGES

Société anonyme au capital de 15 123 000 euros

Siège social : Quai Général Sarrail – 10400 Nogent-sur-Seine

R.C.S. TROYES 552 121 816

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.

A l'assemblée générale de la société Malteries Franco-Belges

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Accord de péréquation conclu entre les sociétés Malteries Franco-Belges et Malteries Soufflet (dans sa version du 11 décembre 2013 et son avenant n°1 du 19 octobre 2022)

Nature et objet : Péréquation de marge brute

Date d'autorisation du Conseil d'administration : Cette convention a été tacitement renouvelée pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2021 conformément aux stipulations prévues par la convention initiale et a été autorisée par votre Conseil d'Administration réuni le 24 septembre 2021.

Personnes concernées au 30 juin 2022 :

- M. Guillaume Couture : Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société Malteries Franco-Belges et Directeur Général de la société Malteries Soufflet
- Malteries Soufflet : actionnaire détenant plus de 10 %

Modalités et motifs retenus par le Conseil d'Administration justifiant de l'intérêt de cette convention pour la société :

Afin de parvenir à une meilleure utilisation des usines de chacune des parties et d'assurer une répartition de la rentabilité globale plus conforme aux contributions respectives, votre société et la société Malteries Soufflet pratiquent une péréquation de la marge brute dégagée par chacune d'elles.

A ce titre, votre société a enregistré un produit de 14 773 milliers d'euros HT, en chiffre d'affaires, pour l'exercice clos au 30 juin 2022.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Courbevoie, le 31 octobre 2022

KPMG AUDIT

Paris la Défense, le 31 octobre 2022

Erwan CANDAU

Arnaud RINN